

# Procès-Verbal du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

**Le mardi 22 septembre 2020  
à 18h30**

**SALLE L'AMPHI - Pôle intercommunal**

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy
BANNES	MORILLON	Joëlle
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	MAHIEU	Céline
BOUERE	LE GRAET	Sylvain
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier
GREZ EN BOUERE	GALAS	Emilie
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTÉ	LAMBERT	Stéphanie
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	CATILLON	Didier
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel

MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	TAUNAI	Maryse
PREAUX	LANDEAU	Myriam
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain

Secrétaire de séance : Emilie Leveillé

Étaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs : Oger Philippe - Gasnier Jérôme – Gahery Estelle – Cauchoix Xavier a donné pouvoir à Christian Boulay – Foucault Roland – Abafour Michel – Lavoué Isabel a donné pouvoir à Michel Cottreau. Frégné Cécile.

- À partir du rapport de la commission culture – tourisme et patrimoine ; départ : de Véronique Jardin, Franck Legeay, Christian Boulay et Sylvain Le Graet.
- À partir du rapport de la commission Communication Développement numérique et des usages ; départ : de Joëlle Morillon, Emilie Galas, Florence Foret.
- À partir du rapport de la commission enfance jeunesse et sport ; départ : de Jean-Luc Landelle.

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS

# ORDRE DU JOUR

Modification de la composition.....	3
des commissions communautaires.....	3
I – Procès-Verbal du Conseil du 21 juillet 2020.....	3
II – Renouvellement de la CIID .....	3
III – Renouvellement de la composition de la CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées) .....	6
IV – Rapport de la commission Economie-habitat-urbanisme du 8 septembre 2020.....	7
V – Rapport de la commission solidarité et action sociale du 9 septembre 2020 20	
VI – Compte rendu de la commission Environnement et Développement Durable du 10 septembre 2020.....	26
VII – Rapport de la commission .....	43
Culture-Tourisme et Patrimoine.....	43
du 16 septembre 2020.....	43
VIII – Rapport de la commission Communication-Développement numérique et des usages du 17 septembre 2020.....	51
VIII – Rapport de la commission Enfance Jeunesse et Sport du 15 septembre 2020.....	64
X – Rapport du Conseil d’exploitation Eau-Assainissement-Voirie du 15 septembre 2020 .....	74
XI – Projet de convention du groupement de commande pour l’achat d’électricité 90	
avec le TEM.....	90
XII– Répartition du FPIC 2020.....	91
Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales .....	91
Pourquoi le FPIC ?.....	91
Grands principes du FPIC.....	91
XIII– Affaires financières.....	94

## Modification de la composition des commissions communautaires

*Rapporteur : Jacky Chauveau, Président.*

Le Président ouvre la séance et accueille Madame Galas Emilie nouvelle conseillère communautaire suite à la démission de Madame Béatrix Dany en tant que conseillère municipale de Grez en Bouère.

- Madame Galas souhaite intégrer la commission tourisme-culture et patrimoine.

### **AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Le Conseil de Communauté à l'unanimité ;**

- **Approuve la modification de la composition communautaire ; tourisme-culture et patrimoine comme ci-dessous indiquée :**
  - **Madame GALAS Emilie nouvelle conseillère Communautaire de la Commune de Grez en Bouère siègera à la commission tourisme-culture et patrimoine du Pays de Meslay-Grez.**

## I – Procès-Verbal du Conseil du 21 juillet 2020

*Rapporteur : Jacky Chauveau, Président.*

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du conseil du 21 juillet 2020.

### **AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- Jean-Marc Poulain tient à préciser, qu'il ne fait pas parti des conseillers communautaires de Meslay du Maine qui regrettent de ne pas avoir plus de représentants dans les commissions compte-tenu de son poids démographique. Il n'a pas voté contre.  
**Le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

## II – Renouvellement de la CIID

*Rapporteur : Jacky Chauveau, Président.*

### **1- Rappel composition de la CIID**

#### **L'article Article 1650 A du code général des impôts**

Modifié par Ordonnance n°2010-420 du 27 avril 2010 - art. 48

1. Dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, l'organe délibérant doit créer, par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires. Les commissaires doivent remplir les mêmes conditions que celles édictées au troisième alinéa du 1 de l'article 1650 pour être membres de la commission communale des impôts directs à l'exception de la quatrième condition. Mais ils doivent être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres. Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

2. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

3. La condition prévue au deuxième alinéa du 2 de l'article 1650 doit être respectée. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

4. Les commissions créées avant le 1er octobre d'une année exercent leurs compétences à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de leur création.

5. Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret.

## **2-Activité de la CIID :**

La CIID, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées à l'administration fiscale.

Il est important de noter que cette commission n'est pas compétente pour les locaux d'habitation. Les commissions communales des impôts directs existantes continuent donc à examiner comme par le passé les éléments liés aux locaux d'habitation

## **3-Composition de la commission**

L'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU)

La CIID est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- 10 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

### **NOUVEAUTÉS 2020**

• **Simplification** : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à l'EPCI.

• **Condition relative à l'inscription aux rôles** : à compter de 2020, il appartient au président de l'EPCI de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres.

Aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques.

## **4-Désignation des commissaires (CIID)**

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) **sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) sur proposition de ses communes membres.**

La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 40 noms :

- 20 noms pour les commissaires titulaires.



- et 20 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des membres de la CIID intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée à l'organe délibérant de l'EPCI. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office. En cas de décès, démission ou révocation de 5 au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer. Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement des délégués de l'organe délibérant de l'EPCI.

## **5-Renouvellement :**

### ***Modalités de désignation des membres de la commission :***

Lors de la création de la commission en 2011, les 23 communes de la CCPMG avaient été invitées à désigner des commissaires selon la règle suivante ; Les 23 communes avaient désigné autant de commissaires qu'elles avaient de délégués titulaires et les communes sièges d'une zone d'activité communautaire avaient désigné un commissaire en plus.

A partir de ces propositions de désignation, le Conseil avait dressé une liste de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants dans laquelle le Directeur des Services Fiscaux avait choisi 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

Considérant le renouvellement des organes délibérants, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle liste des 20 propositions de commissaires titulaires, et des 20 propositions de commissaires suppléants, liste qui sera transmise au directeur des services fiscaux, qui désignera les 10 titulaires et leurs suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

Les 22 communes ont été invitées à désigner des habitants de leur commune susceptibles de participer aux travaux de la CIID.

## **AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**-Valide la liste des membres mise à jour comme indiquée ci-dessous pour transmission aux services fiscaux.**

Communes	Nom	Prénom
ARQUENAY	BREHIN	Jean-Paul
ARQUENAY	TINNIERE	Christophe
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	FORGIN	Marcel
BAZOUGERS		
BAZOUGERS		
BEAUMONT PIED DE BŒUF	SEURIN	Eric
BOUERE	TROTABAS	Caroline
BOUERE	LEVILLAIN	Jean-Michel
BOUERE	ORHON	Marie-Françoise
BOUERE	VANHOUTTE	Betty
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	LAVOUE	Dominique
GREZ EN BOUERE	PERTHUE	Marie-Henriette
GREZ EN BOUERE	BREHAULT	Etienne
GREZ EN BOUERE		
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	BRUNEAU	Chantal
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel
MESLAY DU MAINE	CAUCHOIS	Xavier
MESLAY DU MAINE	MOREAU	Marie-Françoise
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques

MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique
MESLAY DU MAINE	GAUDREE	Daniel
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	HOUDU	Philippe
RUILLE FROID FONDS	MASSON	Florian
SAINT BRICE	EUDES	Christiane
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	LECONTE	Gérard
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	VALLERAY	Jean-Louis
VAL DU MAINE	LAVOUE	Isabel
VAL DU MAINE	DESNOE	Stéphane
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André
VILLIERS CHARLEMAGNE		
VILLIERS CHARLEMAGNE		

- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### III – Renouvellement de la composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

*Rapporteur : Jacky Chauveau, Président.*

#### 1- Rappel

Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du I de l'article 1609 nonies C du CGI, et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC)

La commission locale d'évaluation des charges transférées est une commission permanente dont la composition doit par conséquent être modifiée à chaque renouvellement des conseils municipaux, et dont la mission consiste à proposer le montant net des charges transférées par chaque commune au groupement, au moment de l'adoption de la taxe professionnelle unique, comme lors de chaque nouveau transfert de charges ultérieur.

#### 2- Composition :

Le 1<sup>er</sup> alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts indique que chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant auprès de cette commission. Cette disposition vise à garantir une juste représentation des parties engagées. La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la commission d'évaluation des charges. La Communauté n'a pas de représentant au sein de la commission locale.

Pour la communauté de communes du Pays de Meslay Grez, cette commission a été créée suite à l'adoption de la « taxe professionnelle unique » au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Depuis cette date, elle est composée d'un représentant par commune.

Chaque commune est souveraine dans le choix de son représentant, même s'il apparaît souhaitable en pratique de désigner des conseillers municipaux qui soient également conseillers communautaires.

#### 3- Rôle de la commission

Le rôle de la commission d'évaluation des charges est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres ou inversement. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

#### 4- Renouvellement :

Vu le renouvellement des conseils municipaux,

Le conseil Communautaire est invité à valider le principe de la composition de la CLECT

Les 22 communes sont invitées à délibérer pour désigner leur représentant au sein de la CLECT.

#### AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Il est précisé que le rapport de la CLECT depuis sa création, est en cours de finalisation et sera transmis aux maires afin qu'ils puissent le présenter à leur conseil municipal.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Valide le principe de la composition de la CLECT et invite les 22 communes du territoire à délibérer pour désigner leur représentant au sein de la CLECT.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier

## IV – Rapport de la commission Economie-habitat-urbanisme du 8 septembre 2020

Rapporteur : *Jérémy BERTREL, Vice-Président.*



Conseil Communautaire – 22 septembre 2020  
Dossier N°4

### Commission Economie - Habitat - Urbanisme

Responsable de la commission : **Jeremy BERTREL**

Responsable du service : Anne-Sophie SAGET

[as.saget@paysmeslaygrez.fr](mailto:as.saget@paysmeslaygrez.fr)

02.43.64.37.43

Assistante : Corinne LEPEC

[c.lepec@paysmeslaygrez.fr](mailto:c.lepec@paysmeslaygrez.fr)

02.43.64.34.84



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout proche de vous



### Commission Economie-Habitat-Urbanisme

Etaient présents :

ARQUENAY	Jérémy	BERTREL
ARQUENAY	Christophe	TINNIERE
BANNES	Chantal	GANDON
BAZOUGERS	Naura	PELMOINE
BOUERE	Sylvain	LE GRAET
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Franck	LEGEAY
LA CROPTÉ	Paul	LAMBERT
LE BIGNON DU MAINE	Jean-Louis	BELLAY
MESLAY DU MAINE	Xavier	CAUCHOIS
MESLAY DU MAINE	Jean-Marc	POULAIN
PREAUX	Roland	FOUCAULT
RUILLE FROID FONDS	Philippe	HOUDU
SAINTE BRICE	André	BOISSEAU
ST DENIS DU MAINE	Mickaël	BORDIER
VAL DU MAINE	Jean-Louis	VALLERAY

Assistait également :

Anne-Sophie SAGET – Responsable du service Economie-Habitat-Urbanisme



# Commission Economie - Habitat - Urbanisme

## Ordre du jour :

- Présentation des domaines d'intervention de la commission
- Questions diverses



## ECONOMIE

- Axe 1 : Mission économique
- Axe 2 : Zones d'activités
- Axe 3 : Immobilier d'entreprises



## Axe 1 : Mission économique

### MISSION ECONOMIQUE

La mission économique est assurée par 0,7 poste réparti entre un responsable du service (50 %) et une assistante (25 %).

- Encourager la création de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà en place
- Accroître la présence de la CCPMG auprès de l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire notamment par l'accompagnement du Club des Entrepreneurs
- Mettre en place de partenariats au service du développement économique du territoire

### INITIATIVE MAYENNE - PRETS D'HONNEUR

Prêts à taux 0 % aux créateurs de nouvelles entreprises (entre 1500€ et 10 000€ remboursable sur 2 à 5 ans, Possibilité de prêts départementaux jusqu'à 80 000€). 36 dossiers sont actuellement en cours de remboursement.

### CLUB DES ENTREPRENEURS DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Créé depuis 10 ans, il regroupe environ 35 entreprises du territoire  
Présidente : Aurélie PELLOIN



## Axe 2 : Zones d'activités

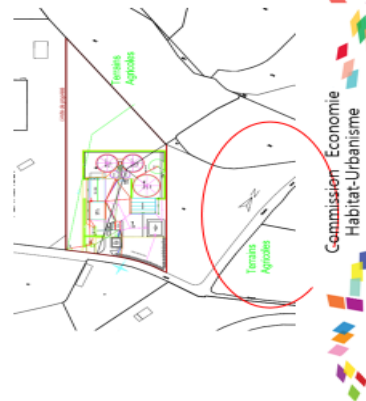
### MESLAY DU MAINE : ZA GUITERNIERE – CHALOPINIERE - SPORTS



### MESLAY DU MAINE : ZA GUITERNIERE – CHALOPINIERE - SPORTS

- En 2018, la SAS Methamaine a acquis 27 398m<sup>2</sup> dans le cadre de son projet de construction d'une unité de méthanisation. Pour les besoins du projet, elle souhaite acquérir la surface restante soit 1ha 69a 50ca au tarif convenu soit 0,7€/m<sup>2</sup>. Ce terrain est situé en zone agricole.

- Il est prévu de réaliser des travaux de renforcement du réseau eaux pluviales sur la ZA de la Guiternière par la réalisation d'un bassin de 80m<sup>3</sup>. Coût estimatif des travaux : 4500€



### MESLAY DU MAINE : ZA GUITERNIERE – CHALOPINIERE - SPORTS

- Bornage BaTP



- Afin de régulariser les limites de la parcelle, vente à l'entreprise BaTP d'une surface de 820m<sup>2</sup> au prix de 6,5€/m<sup>2</sup>

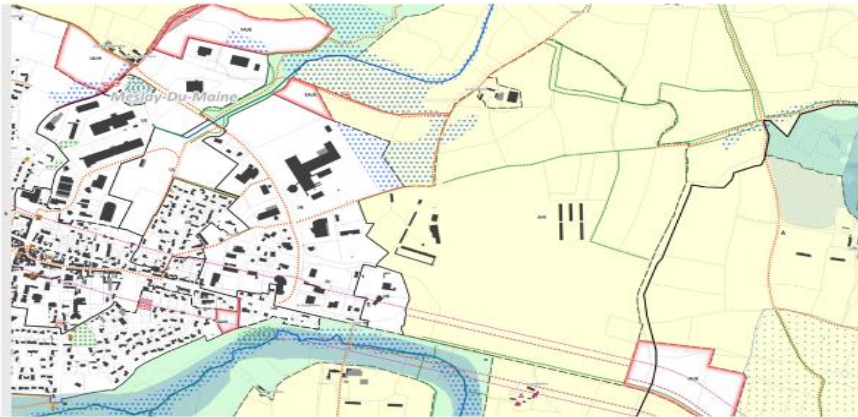


### MESLAY DU MAINE : ZAE MESLAY-LA CROPTÉ

- Dans le cadre du développement de ses zones d'activités, la CCPMG a étudié les différentes possibilités de création/extension de zones sur la commune. En prenant en considération, à la fois la disponibilité des terrains, leur positionnement et le besoin de visibilité des entreprises, le choix de la CCPMG en concertation avec la commune, s'est porté sur la création d'une zone de 7ha environ à la sortie de Meslay du Maine en direction de la Cropte, en bordure de la RD 21.



### MESLAY DU MAINE : ZAE MESLAY-LA CROPTÉ



### BAZOUGERS : ZA CLOS MACE



**BAZOUGERS : ZA CLOS MACE**

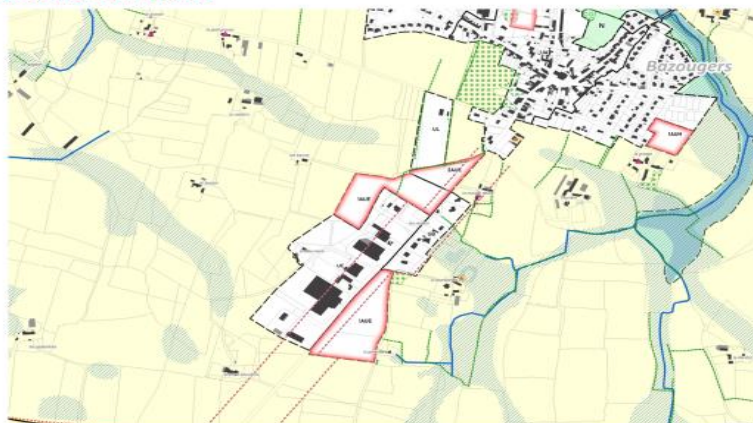


▪ Viabilisation de nouveaux terrains

▪ Etude pour la viabilisation de parcelle à destination du Garage de Mr et Mme MOREAU



**BAZOUGERS : ZA CLOS MACE**



**VILLIERS CHARLEMAGNE : ZA DU POTEAU**

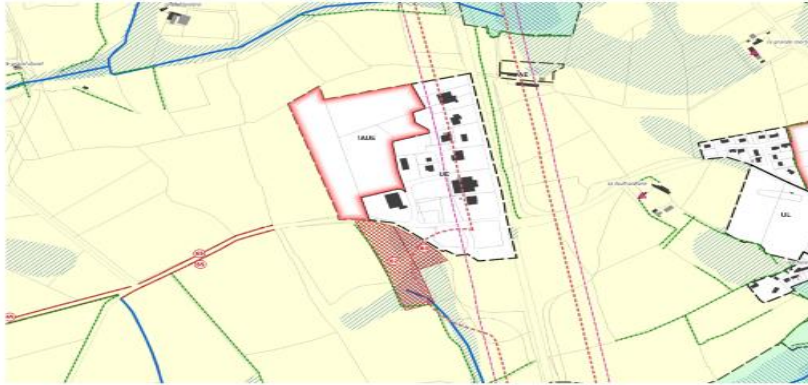
Village Artisans I  
- Fypac Distribution

DURAMEN





VILLIERS CHARLEMAGNE : ZA DU POTEAU



Commission Economie  
Habitat-Urbanisme

GREZ EN BOUERE : ZA DU STADE



Commission Economie  
Habitat-Urbanisme

GREZ EN BOUERE : ZA DU STADE



Commission Economie  
Habitat-Urbanisme

**GREZ EN BOUERE : ZA DE LA PROMENADE**



**BOUERE : ZA DU POTEAU**

Village Artisans II  
- NATISOL

Village Artisans I  
- Squirrel BTP



**ST LOUP DU DORAT**

Village Artisans II  
- Chez Alice





### ST LOUP DU DORAT

- Afin d'aménager cette nouvelle zone, des parcelles seront à acquérir auprès de la commune de Saint Loup du Dorat. Au prix de 0,6€HT/m<sup>2</sup> + frais (acquisition + bornage)
- Ces travaux permettront de viabiliser la totalité de la zone d'activité soit une surface d'environ 11 690 m<sup>2</sup>
- Depuis, l'entreprise Prophy Vegetal/Bionéo a sollicité la Communauté de communes pour acquérir une parcelle de 3 550 m<sup>2</sup> sur cette nouvelle zone.



Phase 1	Plan de financement validé au Conseil Communautaire du 10/12/2019
<b>DEPENSES</b>	<b>En € HT</b>
Travaux	306 440,00 €
Terrain St Loup	8 422,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>314 862,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Vente terrain Bioneo	23 075,00 €
CTR 2020	154 508,00 €
CD 53	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>237 583,00 €</b>
Reste à charge CCPMG	-77 279,00 €

### VAL DU MAINE

MC Automobile



### VAL DU MAINE



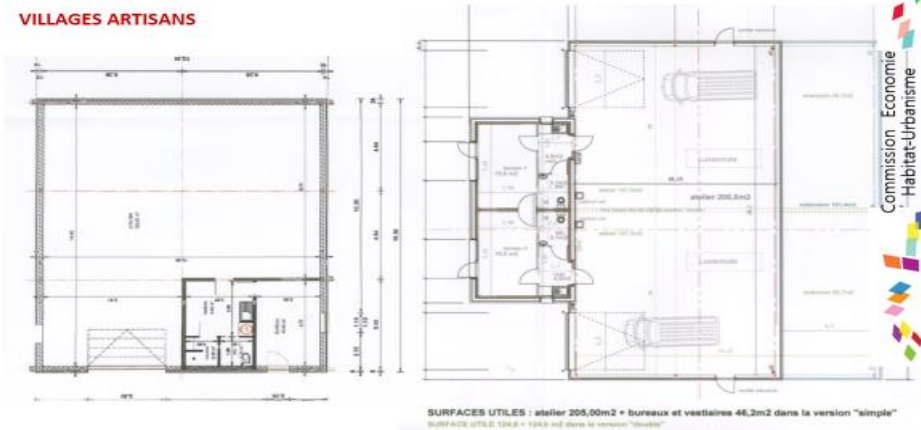
**VAL DU MAINE**

- Dans le cadre de la reprise du site Levrard par la CCPMG, il est proposé en 2020 de prévoir la somme de 10 000€ qui pourront être engagés en fonction de l'organisation du site.



## Axe 3 : Immobilier d'entreprises

**VILLAGES ARTISANS**



**VILLAGES ARTISANS**



## REVENUS LOCATIFS

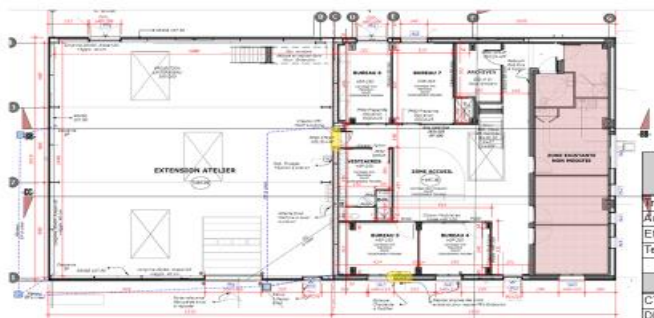
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY GR		
SITUATION LOYERS		
sept-20		
CEROP 63	Meslay du Maine	3 052,80 €
SOTWELL	Meslay du Maine	7 935,13 €
METHODES USINAGE	Meslay du Maine	1 800,00 €
VF ELEC	Bazougers	380,89 €
FOURMONT NICOLAS	Bazougers	1 240,08 €
MC AUTOMOBILES	Val du Maine	1 020,00 €
FYPAC DISTRIBUTION / DEA ATLANTIQUE	Villiers Charlemagne	872,83 €
SUN LIGHT MUSIC	Grez en Bouère	816,14 €
AUFFRAY STEPHANE	Bazougers	508,76 €
MENARD Anthony	Bazougers	519,52 €
ROUSSELET JEAN CHRISTOPHE	Meslay du Maine	508,76 €
7IMAGINABLE COM	Meslay du Maine	518,94 €
CHEZ ALICE	St Loup du Dorat	850,00 €
SM TOITURE	Grez en Bouère	523,98 €
AEDIFICANTES SAS	Grez en Bouère	513,66 €
BODAF GEO ETANCHEITE	Grez en Bouère	1 209,77 €
SCI DU POTEAU (crédit-ball)	Villiers Charlemagne	2 300,16 €
SQUIRREL BTP	Bouëme	753,68 €
NATISOL	Bouëme	1 028,51 €
		<b>26 353,61 €</b>

## LA BAZOUGE DE CHEMERE

- Suite au transfert de la compétence eau, la CCPMG a aménagé l'ex-bâtiment du syndicat d'eau en espace de Co-Working : Le Lab'



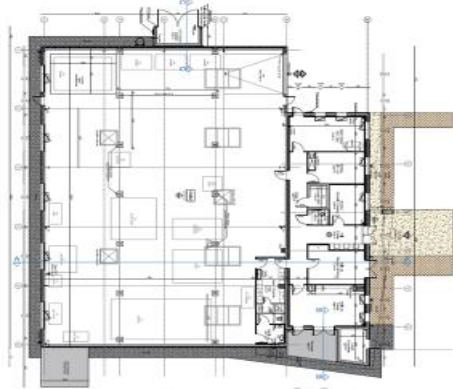
- Le tarif de location a été fixé à hauteur de 20€HT la journée lorsque la location est ponctuelle et de 12€HT/jour lorsque la location est de plus de 5j/mois.



DEPENSES	Stade A O
Travaux	338 800,00 €
Architecte	28 500,00 €
Etudes et divers	20 000,00 €
Terrain	2 379,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>389 679,00 €</b>
RECETTES	
CTR 2020	130 986,00 €
DETR 2019 - 20 %	83 748,76 €
CFPER	73 781,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 516,76 €</b>
Reste à charge CCPMG	101 162,24 €

- Suite aux travaux, un nouveau bail commercial doit être signé portant le nouveau loyer à 2700€HT/mois

## TRAVAUX EN COURS : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR CEROP53 – MESLAY DU MAINE



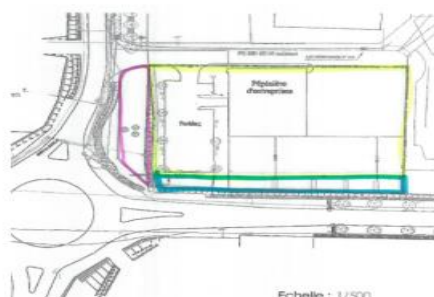
Le bâtiment comprendra :  
- Un atelier de 614 m<sup>2</sup>  
- Des bureaux de 141 m<sup>2</sup>

DEPENSES	Stade AO
Etudes et Travaux	679 580,00 €
Terrain	20 896,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>700 478,00 €</b>
RECETTES	
CTR 2020	350 209,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>350 209,00 €</b>
Reste à charge CCPMG	350 269,00 €

Commission Economie  
Habitat-Urbanisme

## VENTE DU BATIMENT « PEPINIERE D'ENTREPRISES » – MESLAY DU MAINE

- La construction du bâtiment pour CEROP53 libèrera le bâtiment qu'ils occupaient actuellement à Meslay du Maine
- Mr et Mme FOUCAULT, gérant du garage RENAULT à Meslay du Maine, se sont portés acquéreur de l'ensemble immobilier. Le Conseil Communautaire a validé la vente dans son Conseil en date du 3 septembre 2019 pour un montant de 395 000€ net vendeur.



Commission Economie  
Habitat-Urbanisme

## SOUTIEN AUX ENTREPRISES - MESURES COVID-19

- Fonds Territorial « Résilience » : Les EPCI des Pays de la Loire, les Départements et la Région, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des entrepreneurs . Cible : Les TPE jusqu'à 10 salariés inclus et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas un million d'euros hors taxes

Fonds CCPMG : 112 234€ (Abondement de la CCPMG = 28 000€). 3 dossiers à ce jours pour 30 000€

- Fonds Local d'Urgence : A côté de ce dispositif, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez entend renforcer son accompagnement en proposant une subvention aux entreprises de – 10 salariés les plus touchés, Subvention de 1 000€ à 2 000€ + 500€ pour les bar/restaurants

Attribution de 102 500€ de subvention à 74 entreprises du territoire

Commission Economie  
Habitat-Urbanisme



# HABITAT

Axe 1 : OPAH

Axe 2 : PRIS

Axe 3 : PLH



## OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT

- Depuis 2012, la CCPMG a mis en place un programme de l'habitat via une convention signée entre l'Etat, l'ANAH et la CCPMG dont les priorités d'intervention sont :
  - Favoriser la performance thermique et améliorer les logements des plus modestes afin de limiter les situations de **précarité énergétique**
  - Inciter de manière plus large à la réalisation de **travaux d'économie d'énergie**
  - Permettre la **remise sur le marché de logements vacants**, notamment en centre-bourg
  - Eradiquer l'**habitat indigne et très dégradé** en relation avec les dispositifs existants
- La dernière convention OPAH a été signée en 2017 et se termine au 31/12/2020. Quelles suites ?



## OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT

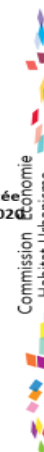


### Objectifs et engagements financiers 2018-2020

Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Propriétaires Occupants (PO)	2018	2019	2020	Total 2018-2020	Etat d'avancement au 01/09/2020
PO « énergie » et « logements dégradés » → 500 €	50	50	50	150	95
Budget CCPMG	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €	
PO « logements vacants » (plus d'un an en centre bourg) → 2 000 €	4	4	4	12	10
Budget CCPMG	8 000 €	8 000 €	8 000 €	24 000 €	
Propriétaires Bailleurs (PB)	2018	2019	2020	Total 2018-2020	
PB « énergie » ou « logements dégradés » → 500 €	4	4	4	12	0
Budget CCPMG	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €	

**Total 2018-2020 : 174 logements, pour un budget de 105 000 €**





### POINT RELAIS INFO SERVICES (PRIS)

- Depuis 2014, la CCPMG a mis en place un « guichet unique » de l'habitat pour simplifier la démarche des particuliers qui souhaitent s'engager dans un projet de travaux de rénovation
- Cela se traduit par le regroupement de 3 permanences le **mercredi matin** :
  - **SOLIHA** : Tous les mercredis matins de 9h à 12h  
*Missions* : Mobilisation et information des acteurs du territoire, conseil sur les travaux à réaliser (diagnostic, hiérarchisation des travaux, estimation des coûts et des gains réalisables), et aides au montage de dossiers de subvention.
  - **EIE** : mercredi matin de 9h à 12h 1semaine/2  
*Missions* : Apporter des réponses aux particuliers concernant les économies d'énergie et les énergies renouvelables. L'Espace INFO Energie dispose d'un centre de ressources sur l'énergie et l'habitat (ouvrages, revues, vidéos, CD ROMS...) à consulter sur place, d'expositions, d'exemples de matériaux de constructions, de compteurs d'énergies en prêt gratuit pour évaluer les consommations d'appareils spécifiques.
  - **ADIL** : Mercredi matin de 9h à 11h 1semaine/2  
*Mission* : assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement (protection des occupants, relations bailleurs / locataires, réglementation des professions immobilières, contrats de construction et de vente, relations de voisinage, urbanisme et réglementation de l'occupation des sols...).



### PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

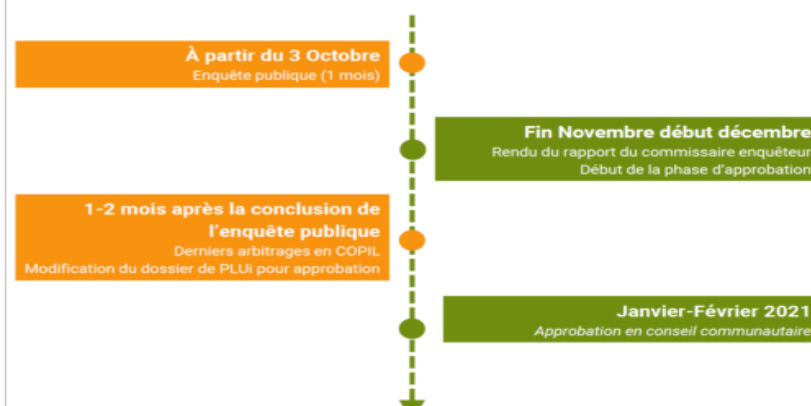
- Le PLH est un document de définition de programme des investissements et des actions en matière d'habitat à l'échelle d'un territoire. Il fixe des objectifs et décide des actions, Il est établi pour une période de 6 ans après validation par l'Etat
- Le PLH de la CCPMG a été réalisé simultanément au PLUi, Il a fait l'objet d'une validation par l'Etat le 19 décembre 2020 qui a rendu un avis favorable à sa mise en place, Le conseil communautaire l'a adopté définitivement le 4 février 2020.
- Il s'articule autour de 8 fiches actions :
  - **Orientation 1. Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire**
    - **Fiche-Action 1.** Maintenir l'attractivité territoriale par la production de 100 logements par an.
    - **Fiche-Action 2.** Développer des outils de maîtrise foncière
  - **Orientation 2. Diversifier le parc de logements**
    - **Fiche-Action 3.** Poursuivre le rééquilibrage de l'offre sociale entre les polarités du territoire.
    - **Fiche-Action 4.** Veiller à l'adéquation entre les besoins des ménages et les types de logements proposés.
    - **Fiche-Action 5.** Adapter le parc de logements pour permettre le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou en situation de handicap
  - **Orientations 3. Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire**
    - **Fiche-Action 6.** Poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat engagées par le territoire.
    - **Fiche-Action 7.** Renforcer l'attrait du bâti ancien et lutter contre la vacance structurelle, notamment dans les centre-bourgs.
  - **Orientation 4. Action transversale**
    - **Fiche-Action 8.** Renforcer le rôle de la CC du Pays de Meslay-Grez dans les politiques de l'habitat

L'année 2020 sera consacrée à la mise en place des outils et instances permettant de mettre en œuvre les différentes fiches actions du PLH



## URBANISME

### CALENDRIER DE FINALISATION DU PLUi



#### Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

Concernant le projet de ZAE Meslay-La Cropte, si le projet se fait, il sera nécessaire de retrouver au locataire des terres de qualité similaire.

Il est expliqué à la commission que ce zonage a été choisit pour sa visibilité sur la RD 21.

Concernant l'espace de co-working le Lab' à La Bazouge de Chéméré, la commission s'interroge sur les raisons de son manque d'occupation. Les questions liées au manque de réseau internet sont avancées, ainsi que la communication sur cet espace.

La commission demande a pouvoir connaître les entreprises bénéficiaires du FLU.

Il est proposé à la commission de faire parvenir les fiches actions du PLH. En matière d'habitat, une commission plus particulièrement dédiée à cette thématique devrait se dérouler d'ici la fin d'année



---

### AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Michel Bougeais, Maire de Maisoncelles du Maine, regrette l'arrivée tardive dans les mairies des documents papier du PLUI. Il est précisé que ces documents papiers vont être remis par les commissaires enquêteurs qui doivent prendre contact avec les mairies pour convenir d'un RDV.

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Prend acte des éléments présentés.
- Autorise la vente de terrain à l'entreprise BaTP représentée par Monsieur Christophe BAGOURD d'une partie de la parcelle cadastrée AK71 située à Meslay du Maine, d'une surface de 820m<sup>2</sup> environ au prix de 6.50€HT le m<sup>2</sup>.
- Charge l'étude de Maître LAUBRETON-GOUX, notaire situé à Meslay du Maine, de la rédaction de l'acte de vente.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## **V – Rapport de la commission solidarité et action sociale du 9 septembre 2020**

*Rapporteur : Christian BOULAY, Vice-Président.*



Conseil Communautaire – 22 septembre 2020  
Dossier N°5

### **Commission SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE**

**Responsable de la commission : Christian BOULAY**

Responsable du service : Nelly Hautbois-Caestecker

[n.hautbois-caestecker@paysmeslaygrez.fr](mailto:n.hautbois-caestecker@paysmeslaygrez.fr)

02.43.64.24.06



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout. proche de vous



## Etaient présents

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	PICHOT	Didier	ARQUENAY
Monsieur	MORILLON	Joëlle	BANNES
Madame	LEVELLE	Emilie	BAZOUIGERS
Madame	TROTABAS	Caroline	BOUERE
Monsieur	RABU	Lionel	LA BAZOUGE DE CHEMERE
Madame	LAMBERT	Stéphanie	LA CROPTTE
Madame	DAUVEL	Tatiana	MAISONCELLES DU MAINE
Madame	LAMY	Maryne	PREAUX
Monsieur	BOURDAIS	Sébastien	RUILLE FROID FONDS
Monsieur	GILBERT	Henri	SAINT LOUP DU DORAT
Madame	EUDES	Christiane	SAINT BRICE
Madame	CHARTIER	Delphine	SAINT DENIS DU MAINE
Madame	PIERRE-AUGUSTE	Renée	VAL DU MAINE
Madame	CHOPLAIN	Chantal	VILLIERS CHARLEMAGNE

### Rappel de l'ordre du jour

- ▶ Présentation du périmètre d'intervention de la commission
- ▶ Etude et travaux d'investissement MARPA Val du Maine
- ▶ Etude et travaux d'investissement Pôles santé
- ▶ Facturation des loyers pôle santé
- ▶ Questions diverses

## Était excusé

Titre	Nom	Prénom	Commune
Madame	GAUTIER	Huguette	MESLAY DU MAINE



### 2 Actions :

#### - SOUTIEN AUX PUBLICS EN DIFFICULTÉS

*Elaborer et coordonner toute politique tendant à répondre aux besoins des populations*

#### - SERVICES A LA POPULATION

*Mise en œuvre d'actions d'informations, de conseils, de soutiens, améliorant la qualité de vie de ses habitants et favorisant le développement durable de son territoire*

#### GESTION DIRECTE

- ▶ Espace France Services
- ▶ Pôle santé
- ▶ Gestion des équipements
  - centre administratif Grez en Bouère
  - MARPA Val du Maine
- ▶ Soutien financier aux associations d'action sociale
- ▶ Stratégie
- ▶ Contrat local de santé
- Projet de territoire personnes âgées

#### GESTION CONFIEE AU CIAS MESLAY-GREZ

- ▶ Aide alimentaire
- ▶ Instruction du micro crédit social
- ▶ La coordination des acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, conseil départemental, ...) et l'analyse des besoins sociaux
- ▶ Gestion du service SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile)
- ▶ Gestion de la résidence autonomie « MARPA »

### CIAS MESLAY GREZ

#### ATTRIBUTION DU CIAS

- ▶ Aide alimentaire :  
Distribution de colis alimentaire dans trois centres distributeurs par des bénévoles. 77 familles bénéficiaires par semaine en 2019.
- ▶ SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)
  - Le SSIAD assure des soins infirmiers (toilette médicalisée) nécessaires au maintien à domicile de personnes âgées et/ou dépendantes. Les soins sont effectués par des aides soignantes sous la responsabilité de l'infirmière.
  - 30 places
- ▶ MARPA Val du Maine  
C'est une résidence autonomie d'une capacité de 20 personnes (18 logements). La gestion est confiée au CIAS Meslay-Grez. L'équipement appartient à la communauté de communes
- ▶ Action de prévention et de coordination : projets 2020 (financé dans le cadre de la conférence des financeurs)
  - Café rencontres pour les proches aidants
  - Projet « retraite active, tous bénévoles »



### CIAS MESLAY GREZ

- ▶ La communauté de communes soutient le fonctionnement du CIAS Meslay-Grez. Le CIAS sollicite une subvention d'équilibre à hauteur des besoins pour l'action aide alimentaire et la MARPA. La subvention est ajustée en fin d'année en fonction du réalisé
- ▶ Subvention d'équilibre annuel de 16 245 € (prévisionnel 2020)
- ▶ Pour rappel, les 4 communes à l'origine de la MARPA, participent aux financements du déficit MARPA jusqu'en 2022. Pour 2019, elles ont versé 50 % du déficit soit 3 650,49 €. En 2021, elles participeront à hauteur de 37,5 % du déficit de l'année.
- ▶ La MARPA et le SSIAD sont des budgets annexes autonomes du CIAS Meslay-Grez.



### FRANCES SERVICES

- ▶ En 2020, la maison de services au public (MSAP) est devenue France Services
- ▶ Ce réseau, créé par le Président de la République, doit permettre à l'ensemble des usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus proche de chez eux.
- ▶ L'espace France Services s'articule autour d'engagements forts comme œuvrer pour un service public de qualité
- ▶ Un Minimum de 9 partenaires nationaux et de l'Etat : Pôle emploi, CPAM, CAF, MSA, DGFIP, ANTS, CARSAT...
- ▶ Un bouquet de services : formation, emploi, retraite, prévention santé, Etat civil et famille, justice, budget, logement, mobilité
- ▶ Subvention forfaitaire de 30 000 € par an pour son fonctionnement. (FNADT et Fonds inter-opérateurs).



- ▶ Coût net pour la collectivité : Budget annuel de 58 022 €
- ▶ Plus de 7 000 accueils réalisés en 2018 et 2019



### PÔLES SANTÉ GREZ EN BOUÈRE, MESLAY DU MAINE ET VILLIERS CHARLEMAGNE

- ▶ Objectifs : contribuer au maintien d'une offre de soins de qualité, accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun.
- ▶ Enjeux : La communauté de communes accompagne les professionnels de santé en répondant à leurs besoins immobiliers et ainsi faciliter l'installation de nouveaux professionnels.
- ▶ Projets en cours :
  - **Extension du pôle santé de Meslay-du-Maine**  
La totalité des locaux du Pôle santé de Meslay du Maine est actuellement louée. Afin de permettre l'accueil de nouveaux professionnels et faire évoluer les locaux avec les pratiques des professionnels, le principe d'extension du pôle santé de Meslay du Maine a été acté et le conseil communautaire du 21 mai 2019 a validé l'Avant-projet sommaire du cabinet Sandrine Pouget pour un montant estimatif de travaux de 713 000€ et un budget total de 940 000 €. Nous attendons dorénavant l'avant projet détaillée de l'architecte.
  - **Construction du pôle santé annexe à Villiers-Charlemagne**  
[Dossier à l'étude lors de cette commission](#)
  - **Réorganisation du pôle santé à Grez en Bouère**  
En 2020, la Communauté de communes aura à se positionner pour agir pour le maintien d'une offre de soins de qualité sur le secteur de Bouère/Grez en Bouère



### CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

- ▶ Conclu entre les collectivités territoriales et l'ARS, le Contrat local de santé (CLS) permet de mobiliser les acteurs, de coordonner et consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun. Il doit prendre en considération la dimension globale de la politique de santé dans le but de mieux répondre aux enjeux d'accès aux soins, aux services, et à la prévention, notamment pour les personnes vulnérables.
- ▶ Le CLS décline au niveau local le Projet régional de santé (PRS) pour une réponse adaptée aux besoins de la population avec 3 thématiques socles :
  - *La santé et l'environnement, la promotion et la prévention de la santé*
  - *L'accès aux soins, l'offre de santé, l'éducation thérapeutique du patient*
  - *Les parcours de santé (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité)*



### CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

- ▶ l'ARS souhaite que la démarche soit réalisée en interne à la collectivité. Pour cela, un financement conjoint ARS+CD53 permet de recruter 1 personne dont les missions seront de coordonner et d'animer le CLS. Toinet BATARDIERE a pris ses fonctions de coordinateur CLS au 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- ▶ Il va commencer par réaliser un diagnostic local de santé, qui contribue à l'instauration d'un débat local sur les problématiques de santé du territoire entre institutions, professionnels, associations, population... Les résultats de ce diagnostic serviront de base pour définir des axes de stratégies puis à l'élaboration de contrat et enfin à la mise en œuvre du programme d'actions.



**Toinet BATARDIERE**  
Coordinateur CLS



### PROJET DE TERRITOIRE PERSONNES ÂGÉES

- ▶ Objectif : conduire une réflexion sur l'ensemble des thématiques sociales pour aboutir à un projet de territoire qui définira la politique du Pays de Meslay-Grez en faveur des personnes âgées.
- ▶ Enjeux :
  - Définir la stratégie globale
  - Accompagner la démarche CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) avec l'ARS pour le service SSIAD
- ▶ Méthode : se faire accompagner par un cabinet d'étude
- ▶ Budget prévisionnel 10 000 €



## SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS D'ACTION SOCIALE

- Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude du dossier
- En 2020, le conseil communautaire a validé les subventions suivantes :

Associations	actions	Montant accordé
ADMR (aide à domicile en milieu rural)	Soutien au financement des activités aide à domicile auprès du public fragilisé Soutien au maintien à domicile	32 638 €
Mission locale 53	Objectif : insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans Permanence à Meslay du Maine	9 974 €
Jardin Fleuri (EDI)	Espace de découverte et d'initiative (EDI) Objectif : apporter un mieux être relationnel aux personnes accueillies	4 500 € + 6 700 €
centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Permanence juridique et gratuite tenue 1 fois par mois à l'espace France services	500 €



## GESTION DES ÉQUIPEMENTS : CENTRE ADMINISTRATIF DE GREZ EN BOUÈRE ET MARPA DE VAL DU MAINE

### CENTRE ADMINISTRATIF GREZ EN BOUERE

- Objectifs : Héberger l'antenne solidarité, jardin fleuri et l'ADMR de Grez en Bouère
- Enjeux : Pour conforter le siège de la zone d'action médico sociale de Grez-en-Bouère, des aménagements et des travaux d'entretien du bâtiment se sont achevés au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

### MARPA VAL DU MAINE

- Objectifs : Héberger la résidence autonomie gérée par le CIAS Meslay-Grez
- Enjeux : Engager la rénovation de l'équipement
- En 2019, une convention de location a été signée pour prévoir un système de location de l'équipement et ainsi éviter le transfert. Ce loyer a été validé à 21 000 € annuellement.



## ETUDE ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT MARPA VAL DU MAINE

Le conseil communautaire du 4 février 2020 a validé le plan de financement suivant :

### Point sur les financements demandés pour l'opération :

	Financements obtenus	Financements sollicités
DSIL 2020	60 000 €	
Conseil départemental	45 000 €	
Carsat lieux de vie collectifs		100 000 €
Carsat Plan d'aide à l'investissement		89 500 €
MSA Contrat de progrès		?
<b>TOTAL</b>	<b>105 000 €</b>	<b>189 500 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT	janv-20
<b>Dépenses</b>	
Travaux chauffage	101 000,00 €
Travaux de rénovation	349 000,00 €
Etude	30 000,00 €
	480 000,00 €
<b>Recettes</b>	
Etat DSIL 2019	90 000,00 €
Etat DSIL 2020	60 000,00 €
CD 53	45 000,00 €
CARSAT appel à projets	100 000,00 €
Emprunt	185 000,00 €
	480 000,00 €

### CARSAT

Les projets éligibles seront examinés par une commission déléguée par le conseil d'administration de la CARSAT Pays de la Loire lors de sa séance de décembre 2020. Nous n'aurons pas de certitude avant cette date sur la décision d'attribution.

### MSA

La référente du label MARPA va interroger sa direction sur le soutien que pourrait apporter la MSA.



## ETUDE ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT MARPA VAL DU MAINE

Zone accueil/bureau :



Salle de restauration :



- Revêtement Mureaux et plafond à refaire.  
- Panneaux acoustiques à prévoir

Extrait du diagnostic du bâtiment  
du 24 octobre 2019 :

N°15 :

- Sol : PVC à refaire
- Murs : OK - Tapissérie
- Plafond : À reprendre + reprise VMC (contrôle à faire)
- Kitchenette à changer, falence à faire (1°045).
- Salle d'eau : Plafond et murs en contact avec la buanderie - humidité. Douche à changer.
- Bouche VMC à revoir.
- Sol PVC : D'origine. Murs : Tapissérie à changer.



- N°13 :
- Sol : D'origine
  - Murs : D'origine
  - Plafond : D'origine
  - Salle d'eau : D'origine. le siège PMR de la douche et fixé sur la cloison, prévoir renfort dans le mur réseau ou avec support en plafond.
  - Réseau de fixation tuyau rouillé



## ETUDE ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT MARPA VAL DU MAINE

Point sur les travaux à réaliser :

	APD septembre 2020			Option à valider			BUDGET TTC avec option
	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	
<b>ETUDES</b>	<b>32 660,00 €</b>	<b>3 266,00 €</b>	<b>35 926,00 €</b>				<b>35 926,00 €</b>
<b>TRAVAUX</b>							
rénovation 16 logements T1	112 613,00 €	11 261,30 €	123 874,30 €				- € 123 874,30 €
modification kitchenette + meuble SDB				52 160,00 €	5 216,00 €	57 376,00 €	57 376,00 €
rénovation 2 logements T2	18 000,00 €	1 800,00 €	19 800,00 €				- € 19 800,00 €
Installation de volets roulants électriques		- €	- €	36 000,00 €	3 600,00 €	39 600,00 €	39 600,00 €
Salle d'animation et de restauration	36 000,00 €	3 600,00 €	39 600,00 €				- € 39 600,00 €
Zone d'accueil et espace collectif	53 155,00 €	5 315,50 €	58 470,50 €				- € 58 470,50 €
Cuisine	25 600,00 €	2 560,00 €	28 160,00 €				- € 28 160,00 €
option hotte à compensation = 8 300 €			- €	8 300,00 €	830,00 €	9 130,00 €	9 130,00 €
lots fluides	59 638,00 €	5 963,80 €	65 601,80 €				- € 65 601,80 €
option ventilation = 11 800 €				11 800,00 €	1 180,00 €	12 980,00 €	12 980,00 €
option électricité = 8 514 € tête de lit (APD)				12 978,00 €	1 297,80 €	14 275,80 €	14 275,80 €
option parois de douche = 12150 €			- €	12 150,00 €	1 215,00 €	13 365,00 €	13 365,00 €
option climatisation réfectoire = 11 200 €			- €	11 200,00 €	1 120,00 €	12 320,00 €	12 320,00 €
option RI45 dans les logements (internet)			- €	18 000,00 €	1 800,00 €	19 800,00 €	19 800,00 €
menuiserie extérieure - CTRL d'accès	1 650,00 €	165,00 €	1 815,00 €				- € 1 815,00 €
espace Poubelles				5 000,00 €	500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Gros œuvre	7 160,00 €	716,00 €	7 876,00 €				- € 7 876,00 €
Couverture	8 748,00 €	874,80 €	9 622,80 €				- € 9 622,80 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>322 564,00 €</b>	<b>32 256,40 €</b>	<b>354 820,40 €</b>	<b>167 588,00 €</b>	<b>16 758,80 €</b>	<b>184 346,80 €</b>	<b>539 167,20 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>355 224,00 €</b>		<b>390 746,40 €</b>				<b>575 093,20 €</b>
Différence // au budget validé 379 000 € TTC			<b>- 11 746,40 €</b>				<b>- 196 093,20 €</b>

Estimation sans architecte

- Le Président Jacky Chauveau précise que le dossier du pôle santé de Villiers Charlemagne est retiré de l'ordre du jour. Il fera 'objet d'un nouvel examen en Bureau et en commission avant son inscription au prochain Conseil Communautaire.



## FACTURATION DES LOYERS POLE SANTE

Suspension/Report des loyers : Dès le début de la crise, la Communauté de communes a fait le choix d'annuler les prélèvements automatiques de l'ensemble de ses locataires (Economie/Pôles santé) pour le mois d'avril et mai.

Pour les loyers Economie, un échéancier a été mis en place avec chacun jusqu'au mois de novembre. Une partie de ces locataires a pu bénéficier du Fonds Local d'Urgence

Pour les Pôles santé, les professionnels n'ayant pas exercés du 16 mars au 11 mai (non éligibles au FLU) demandent à pouvoir bénéficier d'une exonération de loyers sur les mois concernés.

		AVRIL	MAI
LEPAGE ARNAUD	Pedicure-Podologue // PS Grez	267,46	267,46
LE GOFF NOLWEN	Ostéopathe // PS Grez	408,50	408,50
CENTRE MEDICAL	2 dentistes + 1 kiné // PS meslay	1 948,00	1 948,00
HATTE CAROLINE	Pedicure-Podologue // PS Meslay	425,88	425,88
POULAIN PAUL	Ostéopathe // PS Meslay	266,66	266,66
ACOUSTIC MEDICAL	Audio-prothésiste // PS meslay	318,54	318,54
JACCOT JULINE *	Orthophoniste // PS Meslay	307,11	307,11
BARON ANNE CLAIRE	Sage-Femme // PS Meslay	706,12	706,12

**4 648,27 4 648,27**

\* Seule Mme JACCOT a payé son loyer du mois d'Avril 2020.





### Avis de la commission

Les membres de la commission souhaitent communiquer sur les actions du CIAS Meslay-Grez notamment dans le bulletin municipal de la commune.

S'agissant des pôles santé, les membres regrettent l'absence de Kinésithérapeute actuellement sur Meslay-du Maine. Des membres demandent si d'autres réflexions seront ouvertes sur la création de nouveaux annexes aux pôles santé. Mr BOULAY précise qu'il n'est pas facile d'attirer de nouveaux professionnels. Il ne suffit pas de mettre à disposition des locaux pour attirer des médecins. L'investissement de la collectivité ne peut se faire sans l'adhésion des professionnels de santé. Pour autant, nous pouvons tout de même être satisfait de notre couverture médicale par rapport à d'autres territoires. Il est proposé de démarcher activement les écoles de médecine.

Concernant les travaux de la MARPA, les membres de la commission proposent de retenir les options suivantes :

- la modification de la kitchenette et meuble salle de bain
- L'installation des volets roulants électriques
- Les options ventilation et électricité
- L'option RJ 45
- L'espace « poubelles »

Enfin, un membre de la commission rappelle que les professionnels de santé ont bénéficié d'aide publique de l'Etat. Si il était locataire dans le privé, la question ne se poserait pas. Pour autant, la commission valide le principe de prendre en charge un mois de loyer.

## AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et après avoir voté ;

PAR :

- 33 POUR
- 1 ABSTENTION

- Valide l'exonération d'un mois de location pour les professionnels de santé comme proposée.
- Valide le lancement de la consultation pour les travaux de la MARPA avec les options proposées par la commission.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## VI – Compte rendu de la commission Environnement et Développement Durable du 10 septembre 2020

Rapporteur : Jérôme LANDELLE, Vice-Président



Conseil Communautaire – 22 septembre 2020  
Dossier N°6

Commission Environnement et  
Développement Durable

Responsable de la commission : Jérôme LANDELLE



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout proche de vous



## Commission Environnement et Développement Durable

### Étaient présents :

ARQUENAY	RICHARD	Aurélien
BANNES	GASNIER	Jérôme
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BOUIERE	LEBANNIER	Jacky
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
GREZ EN BOUIERE	CHAIGNON	Marc
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROÏTE	GEORGET	Evelyne
LE BIGNON DU MAINE	DUCHEMIN	Mickaël
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEOIS	Michel
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola
PREAUX	COLPIN	Alain
RUILLE FROID FONDS	CHAUVIN	Christophe
SAINT BRICE	MONSIMIER	Nicolas
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VILLIERS CHARLEMAGNE	LAINE	Guillaume

### Était excusé :

SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
----------------------	---------	---------

### Étaient absents :

COSSE EN CHAMPAGNE	LAVOUÉ	Dominique
LE BURET	GUEROT	Hervé
VAIL DU MAINE	DUBOIS	Mickaël
BEAUMONT PIED DE BŒUF	GANGNAT	Pascal
GREZ EN BOUIERE	BOULAY	Didier
LE BURET	CATILLON	Didier
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain

### Assistait également :

Anne-Sophie SAGET – Responsable du service Développement local

Commission Environnement et Développement Durable

## PARTIE – I – Développement Durable

Responsable du service Développement local : Anne-Sophie SAGET

[as.saget@paysmeslaygrez.fr](mailto:as.saget@paysmeslaygrez.fr)

### Ordre du jour :

- Présentation de la politique Energie-Climat du Pays de Meslay-Grez
- Questions diverses

## GAL Sud-Mayenne

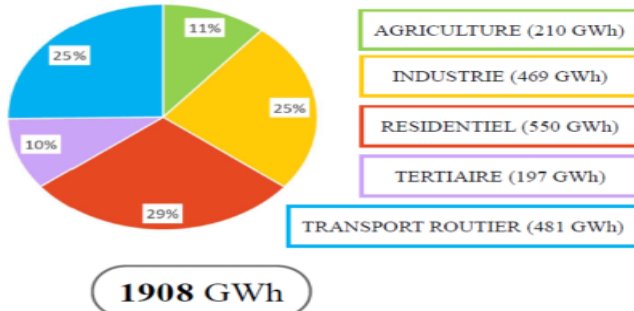
### HISTORIQUE

- Afin de maintenir la dynamique Leader (= Fonds Européens FEADER) engagée depuis plusieurs années sur les 3 territoires du Sud-Mayenne (Pays de Château-Gontier-Pays de Craon et Pays de Meslay-Grez), la GAL Sud-Mayenne s'est portée candidat au programme européen Leader 2007-2014 puis 2014-2020 autour des piliers de la transition énergétique. C'est le point de départ de la politique énergie/climat de la CC du Pays de Meslay-Grez
- En 2012 un Plan Climat Energie Territorial (PCET) a été élaboré et validé par les 3 territoires en Mai 2013. Il se déclinait en 50 actions réparties sur 12 axes sur les questions de patrimoine basse consommation, agriculture durable, mobilité alternative à la voiture, économie locale responsable, exemplarité des collectivités
- En 2017, le GAL Sud-Mayenne a souhaité poursuivre cette dynamique en élaborant un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Ce document est un projet territorial de Développement Durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets

# Diagnostic PCAET : Consommation d'énergie finale en Sud Mayenne



Répartition des consommations d'énergie par secteur (2016)



Evolution des conso  
entre 2012-2016

**+ 3,4 %**

Objectifs :

2012 : 1846 GWh

- 20 %  
2030 : 1477 GWh

- 50 %  
2050 : 923 GWh

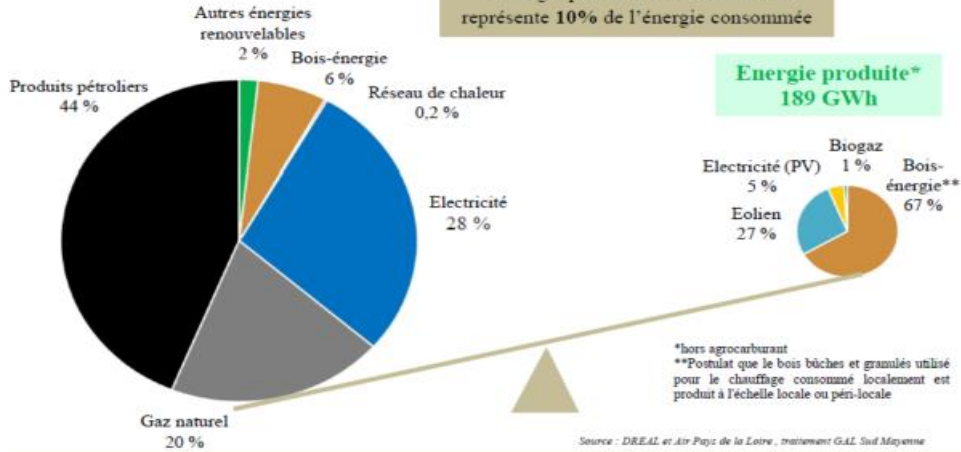
Source : Outil BASEMIS, Air Pays de la Loire, traitement GAL Sud Mayenne

# Diagnostic PCAET Balance énergétique



Energie consommée  
**1908 GWh**

L'énergie produite à l'échelle locale  
représente 10% de l'énergie consommée



Source : DREAL et Air Pays de la Loire, traitement GAL Sud Mayenne

# Politique Energie Climat des 3 CC



Objectifs : 2030 et 2050

Les Communautés de Communes du Sud Mayenne  
au 1er janvier 2019



Émissions GES (Teg CO<sup>2</sup>):

- 40 %  
- 75 %

Consommation énergie GWh :

- 20 % (-30 %)  
- 50 %

Production énergétique locale :

32 % EnR conso finale (x 2,5)  
Éq. 100 % EnR conso finale (x 5)



# Cap TEPOS - PCAET Pour quels enjeux ?



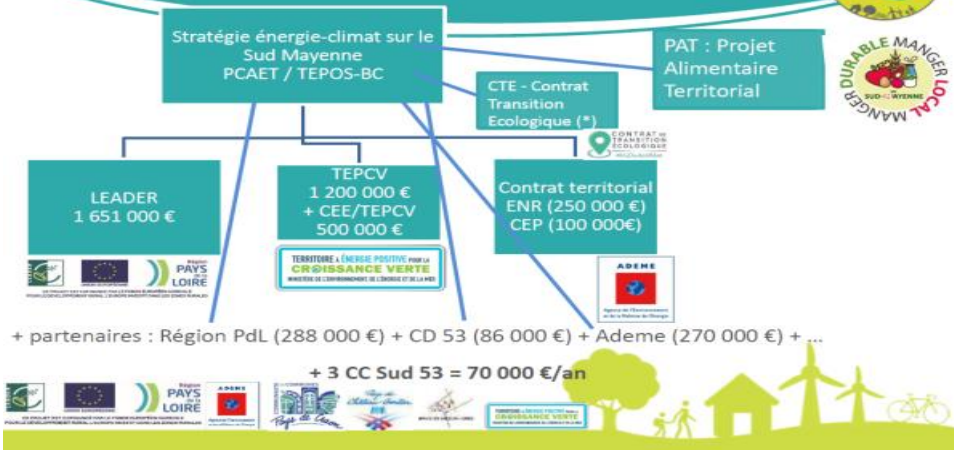
AMBITION Sud Mayenne 2050 :

Territoire à Energie POSitive et Bas Carbone (TEPOS – BC)

- Réduction de la **consommation énergétique** et des **émissions de GES**
- **Adaptation** territoriale aux effets du changement climatique
  - Lutte contre la **précarité énergétique**
- Préservation et valorisation des **ressources territoriales**
- **Autonomie** énergétique et **croissance** économique locales
- **Qualité de vie** des habitants et attractivité



## Le GAL Sud Mayenne 2016-2020 une stratégie énergie-climat au service du développement local



## Axes stratégiques



**P.C.A.E.T. = Plan Climat Air Energie Territorial**

Axe transversal : les collectivités et acteurs engagés dans transition écologique  
Quatre Axes stratégiques :

1. Bâtiment BBC<sup>2</sup> : déploiement bâti performant et durable
2. Energies Renouvelables : mobilisation ressources locales pour production
3. Agriculture Résiliente pour une alimentation de qualité et de proximité :  
Produire Durable, Manger Local
4. Mobilité Alternative pour tous : se déplacer autrement





## 1- BBC<sup>2</sup> : bâti basse consommation / bas carbone

(contacts : Josselin POUSET/Pierrick SALIOU)



### 1. Déployer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat : la PTRE BBC<sup>2</sup> (financement SARE + )

- Etendre le service « amont » de conseil info-énergie à l'accompagnement à la rénovation énergétique globale et performante
- Proposer un service d'accompagnement habitat décarboné et expérimenter des outils dédiés

### 2. Accompagner et valoriser la montée en compétences des professionnels du bâtiment

- Constitution de groupements d'artisans/AMO/MOE
- Formation-chantiers témoins

### 3. Conforter le service de conseil en énergie partagé

- Élargir son périmètre d'accompagnement aux logements locatifs communaux
- Lancer une campagne école à énergie positive – BBC<sup>2</sup>
- Déployer les équipements EnR et matériaux bio-sourcés sur patrimoine public

Ne sont pas adhérents sur la

CCPMG : Maisonnelles du Maine, Arquenay, le Bignon du Maine, Le Buret, Préaux, Beaumont Pied de boeuf

## 2- Energies Renouvelables : vers l'autonomie

(contact : Franck LEBOSSE)



### Energies Renouvelables : vers l'autonomie territoriale

#### 1. Préserver et mobiliser les ressources locales énergétiques et humaines :

- Le bois bocage
- Les (bio)déchets
- Les citoyens et acteurs locaux

#### 2. Amplifier les installations ayant recours aux ressources locales :

- pour la production de chaleur : bois, solaire thermique, géothermie
- pour la production de carburant (biomasse, hydrogène, « élec »)
- pour la production électrique : solaire photovoltaïque et éolien

#### 3. Accompagner le développement des réseaux de distribution d'énergie locale :

- Réseaux de chaleur biomasse
- Infrastructures biométhane,
- raccordements productions électriques locales : Transformateurs



## FOCUS SUR LES ACTIONS ET PROJETS CCPMG



#### • Méthanisation : SAS Methamaïne

- 1<sup>ère</sup> unité de méthanisation en injection de la Mayenne
- 11 exploitations agricole + SARL spécialisée dans le fumier de cheval
- Gisement de 21 000T/an de matière organique
- Permet de couvrir 50% des besoins en gaz de la ville de Meslay l'hier et 100% l'été

#### • Eolien

- Le Buret : 4 éoliennes. Projet en service depuis Juillet 2017
- Bouère (+ St Denis d'Anjou) : Projet de 4 éoliennes. Nombreux recours depuis novembre 2014

#### • Photovoltaïques

- Le pôle intercommunal (production annuelle 12 300KWh)
- Le bâtiment ex SIAEP de CHEMERE le Roi (production annuelle env. 6 000 kWh)
- Le bâtiment loué à la société Sotiwel (production annuelle 31 200 kWh)
- Bâtiment Step Meslay du Maine

Pour compléter notre participation au développement de cette énergie, il a été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la future salle des sports de Bazougers. Cette action étant prise intégralement par la CCPMG (dépenses et recettes).



### 3- Projet Alimentaire Territorial « Manger local, Manger durable en sud Mayenne! »



1. Préservation du foncier agricole
2. Evolution des pratiques agricoles
3. Développement des circuits courts de proximité
4. Intégration d'une alimentation durable en restauration collective
5. Mobilisation, éducation, sensibilisation de l'ensemble des acteurs



### Mise en œuvre des objectifs



#### 1. Préservation du foncier agricole

- Prospective territoriale à l'aide de l'outil PARCEL
- Expérimentation du diagnostic communal partagé (transmission / installation)



### Mise en œuvre des objectifs



#### 2. Evolution des pratiques agricoles vers plus de durabilité

- Lancement du défi « ferme laitière bas carbone » porté par la Région
- Optimiser la gestion des biomasses et développer le mix énergétique renouvelable sur le territoire
- Expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)



## Mise en œuvre des objectifs



### 3. Développement des circuits courts de proximité

- Prise en main du dispositif départemental de financement d'ateliers de transformation et de commercialisations alimentaires (*légumerie, fromagerie, abattoirs mobiles...*)
- Réflexion et mise en œuvre de projets :
  - Réseau de marchés alimentaires communaux
  - Evènements responsables/exemplaires (cahier des charges pour alimentation durable)
  - Epicerie locale et citoyenne
  - ...



## Mise en œuvre des objectifs



### 4. Intégration d'une alimentation durable en restauration collective et commerciale



- Implication dans l'Observatoire de la restauration collective territoriale et contribution à l'atteinte des objectifs de la loi EGalim (ex: outils green-menu)
- Lancement de projets alimentaires d'établissements (ex démarches : Civam Bio 53, Mon Restau Responsable...)



## Mise en œuvre des objectifs



### 5. Mobilisation, éducation, sensibilisation de l'ensemble des acteurs

- Lancement de défis Famille à Alimentation positive sur entre communes volontaires
- Lancement d'appels à projets citoyens participatifs : lutte contre la précarité alimentaire, éducation alimentaire, jardin partagés...
  - Animation / évènements sur l'alimentation durable





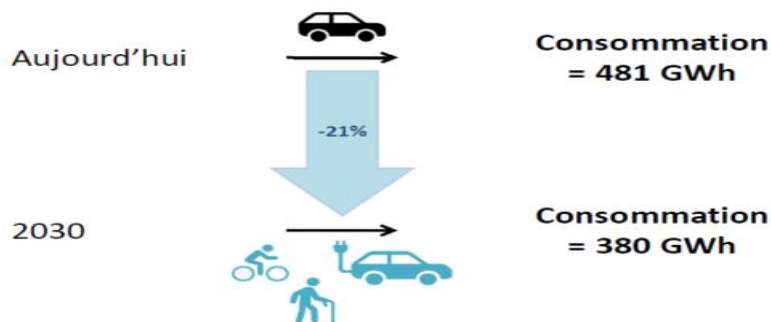
## 4- Mobilité Alternative : se déplacer autrement



1. Etoffer l'offre de Mobilité par la planification, l'aménagement, et le développement de nouveaux services
2. Animer, sensibiliser et accompagner les acteurs et citoyens vers de nouvelles pratiques de mobilités
3. Favoriser la coordination territoriale et la coopération en créant un écosystème dédié



## 4- Mobilité Alternative : se déplacer autrement



## Mise en œuvre des objectifs



### Etoffer l'offre de Mobilité par la planification, l'aménagement, et le développement de nouveaux services

1. Planifier et Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure dédiés aux mobilités actives (= mise en œuvre du SLD)
2. Sélectionner et Développer de nouveaux services de mobilité actives
3. Expérimenter un service d'auto-partage électrique
4. Démocratiser le covoiturage de proximité et la pratique de l'auto-stop organisé



## FOCUS SUR LES ACTIONS ET PROJETS CCPMG



- **Schéma Local de Déplacement**

En parallèle du PLUi, la CCPMG a élaboré un Schéma Local de Déplacement dont la validation définitive a eu lieu en juin 2019.

Ce Schéma, élaboré en partenariat avec les communes, a permis de définir pour chaque commune les aménagements locaux à envisager afin de contribuer aux déplacements doux. Il répertorie également les liaisons douces entre communes qui grâce à des aménagements et/ou une signalétique adaptée permettraient de contribuer au développement des itinéraires cyclables. Il est désormais nécessaire de travailler à sa mise en œuvre.

- **Vélos à Assistance Electrique**

Dans le cadre de la politique énergie-climat territorial, le GAL Sud Mayenne a choisi d'agir sur la mobilité des personnes et les transports et a expérimenté pour cela un nouveau service : **la location longue durée de vélos électriques**. Destiné aux actifs, il a été mis en place en 2018 sur le Pays de Meslay-Grez afin d'encourager les trajets domicile-travail autrement qu'en voiture.

Actuellement 25 VAE sont en location sur la CCPMG. Une liste d'attente a été établie. Il est prévu d'acquérir 5 nouveaux VAE en 2021.

### TARIFS €

LOCATION 1 MOIS : 35 EUROS  
LOCATION 3 MOIS : 80 EUROS  
LOCATION 6 MOIS : 140 EUROS  
LOCATION 1 AN : 250 EUROS

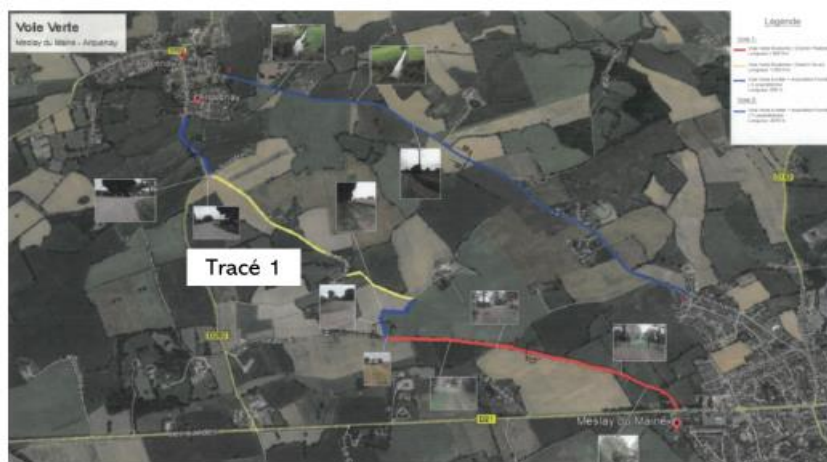


- **RAPPEL**

Afin d'amorcer la mise en œuvre du Schéma Local de Déplacement, 2 actions prioritaires devaient faire l'objet d'un engagement par la CC (DOB 2019)

- **Liaison Meslay-Arquenay**

2 tracés de liaisons Meslay-Arquenay pouvaient être envisagés



## CHOIX DU TRACE 1



Communautés de Communes du Pays Meslay-Grez  
Aménagement d'une voie verte  
Détail Quantitatif Estimatif (Voie 1)

DQE				
Designation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
<b>Travaux de génie civil</b>				
1. Installation de chantier et plan d'exécution	FF	1	1 000,00 €	1 000,00 €
2. Signalisation temporaire	FF	1	500,00 €	500,00 €
3. Signalisation de chantier	FF	1	500,00 €	500,00 €
4. Diversif d'ouvrage	FF	1	750,00 €	750,00 €
Sous-total Installation de chantier				3 750,00 €
<b>Travaux de terrassement</b>				
5. Achat de terrain agricole	m²	3800	0,20 €	760,00 €
6. Matériaux d'un ouvrage	FF	1	4 500,00 €	4 500,00 €
Sous-total Acquisition				4 500,00 €
<b>Travaux de pose</b>				
7. Fourniture et pose de réseaux EP Ø 300 DN y compris raccordement des branchements existants	m	1200	80,00 €	9 600,00 €
Sous-total Réseaux EP				9 600,00 €
<b>Travaux de voirie</b>				
8. Terrassement et mise à la cote du fond de forme sur 20 cm	m²	2200	5,00 €	11 000,00 €
9. Génie civil non tassé	m²	2200	3,50 €	7 700,00 €
10. Fourniture et mise en place de GNF Ø 20/25	T	800	29,00 €	23 200,00 €
11. Fourniture et mise en place de sable gris décaissé 0/3	T	720	29,00 €	20 880,00 €
Sous-total Voirie				62 780,00 €
<b>Travaux de signalisation</b>				
12. Fourniture et pose d'une passerelle bois longitudinal - dir	FF	1	9 000,00 €	9 000,00 €
13. Fourniture et pose de clôtures agricoles	m	800	13,00 €	10 400,00 €
Sous-total Espace Vert				19 400,00 €
<b>Travaux de signalisation</b>				
14. Fourniture et pose de panneaux directionnels	m	30	70,00 €	2 100,00 €
Sous-total Signalisation				2 100,00 €
<b>Travaux divers</b>				
15. Diversif de raccordement	FF	1	800,00 €	800,00 €
Sous-total Divers				800,00 €
Sous-total Installation de chantier				3 750,00 €
Sous-total Acquisition				4 500,00 €
Sous-total Réseaux EP				9 600,00 €
Sous-total Voirie				62 780,00 €
Sous-total Espace Vert				19 400,00 €
Sous-total Signalisation				2 100,00 €
Sous-total Divers				800,00 €
Montant total V.T.T.				98 930,00 €
Montant de la V.T.T.				17 800,00 €
Montant total T.T.T.				79 930,00 €

DQE				
Designation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
8. Terrassement et mise à la cote du fond de forme sur 20 cm	m²	2200	5,00 €	11 000,00 €
9. Génie civil non tassé	m²	2200	3,50 €	7 700,00 €
10. Fourniture et mise en place de GNF Ø 20/25	T	800	29,00 €	23 200,00 €
11. Fourniture et mise en place de sable gris décaissé 0/3	T	720	29,00 €	20 880,00 €
Sous-total Voirie Optionnelle				62 780,00 €

Acquisition de terrain non inclus dans l'estimation

Soit un total de 105 650 € HT (hors acquisitions foncières + approche financière à compléter)

Subventions possibles :

- CTR 2020 : 30% de 100 000 €
- CD53 : 40% de 100 000 €

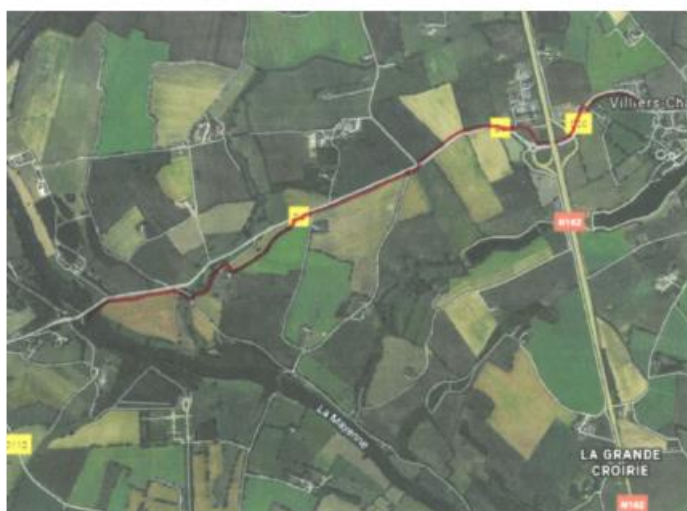
Rappel budget 2020 : 266 040 € TTC

### • Liaison chemin du halage-Villiers Charlemagne

Proposition de tracé par la Mairie de Villiers.

Objectif : dépôt de subvention dans le cadre de l'AAP France Mobilités Active (avant le 31/10)

Validation du tracé + chiffrage à venir



## Mise en œuvre des objectifs



### Animer, sensibiliser et accompagner les acteurs et citoyens vers de nouvelles pratiques de mobilités

1. Mobiliser le Grand Public et les employeurs
2. Promouvoir des motorisations propres
3. Création de Plans de Déplacements Établissement Scolaire (PDES) pour les écoles volontaires du territoire



## Mise en œuvre des objectifs

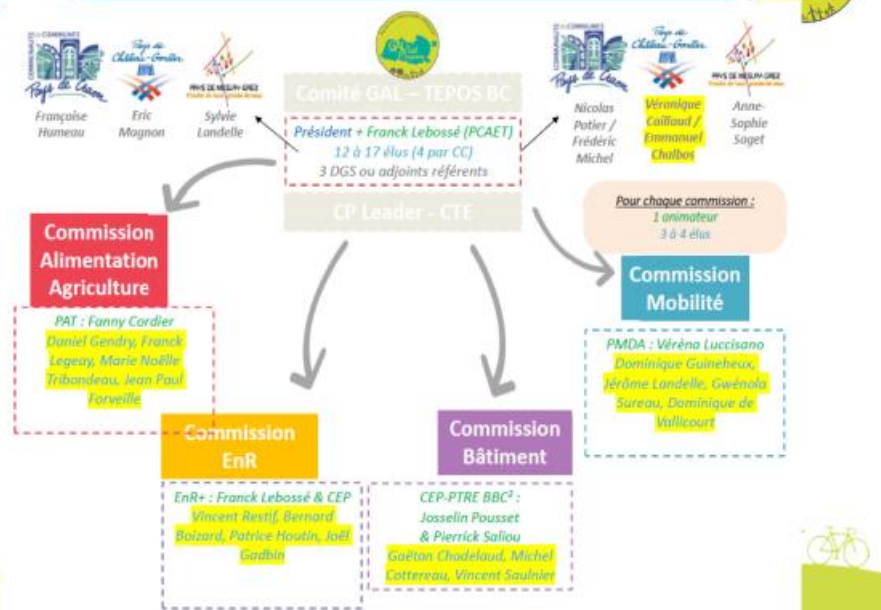


### Favoriser la coordination territoriale et la coopération en créant un écosystème dédié

1. Animation d'un comité de pilotage « Mobilité Durable »
2. Accompagnement EPCI à la prise de compétence AOM
3. Création réseaux citoyens



## Organisation, Planification et Mise en Œuvre







## Rôle des animateurs auprès des 3 EPCI

- Accompagnement, Assistance, Conseil
- Diagnostic et Evaluation
- Recherche de Solutions et Préconisations
- Veille
- Mobilisation et mise en Réseau



### Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

Il est bien précisé que c'est à la commission d'être force de proposition sur les actions à mettre en œuvre sur la CCPMG (communes/Communauté de communes). Les animateurs du GAL permettent de bénéficier d'un accompagnement technique sur ces différents sujets

Concernant la mobilité, le schéma local de déplacement qui a été validé lors du précédent mandat doit désormais faire l'objet de traduction concrète sur le territoire, il y a une forte demande en ce sens de pouvoir disposer d'infrastructures adaptées aux cheminements doux.

Commission Environnement et Développement Durable

## PARTIE – II – Environnement (Collecte et traitement des déchets)

Responsable du service : Jérôme CRIBIER

[j.cribier@paysmeslaygrez.fr](mailto:j.cribier@paysmeslaygrez.fr)

02.43.64.27.29

Assistante : Valérie MARGALÉ

[v.margale@paysmeslaygrez.fr](mailto:v.margale@paysmeslaygrez.fr)

02.43.64.33.34

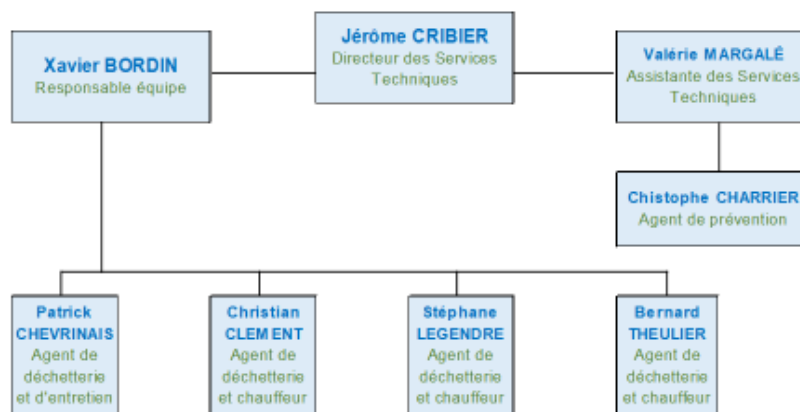
### Ordre du jour :

- Présentation du service de collecte des déchets ménagers
- Questions diverses

# Présentation du service

## MOYENS HUMAINS

### ORGANIGRAMME PÔLE DECHETS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY GREZ



le 01.12.2020  
départ à la retraite

## LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis 2019, tous les habitants du Pays de Meslay-Grez sont collectés en apport volontaire pour leurs ordures ménagères.

Seuls, quelques professionnels ont demandé à maintenir le service de collecte en porte à porte ; moyennant le paiement d'une redevance plus élevée.

### LE MATERIEL



Un camion RENAULT 32 T équipé d'une benne à ordures ménagères, acheté en 2017

Collecte des conteneurs enterrés et semi enterrés et collecte des professionnels en porte à porte



Un camion DAF 32 T équipé d'une benne à ordures ménagères, acheté en 2011

Collecte des conteneurs enterrés et semi enterrés

→ Une réflexion est à mener sur l'approvisionnement en carburant des véhicules du service.



96 conteneurs semi enterrés (type Molok, Villiger et Temaco)



7 conteneurs enterrés (Temaco)



## Point sur les tonnages au 31.08.2020

en tonnes	JANVIER/ AOUT 2019	JANVIER/ AOUT 2020	RESULTAT		Commentaire
OM	1382,400	1382,960	0,560	0,04%	

## T.G.A.P.

Le gouvernement prévoit une évolution forte de la TGAP dans les années à venir, sur le stockage et l'incinération des déchets. A tonnages constants, voici l'incidence financière sur les ordures ménagères :

	2018	2019	2020	2021	2022
Prix du traitement	67,95 €	67,95 €	67,95 €	67,95 €	67,95 €
TGAP incinération	6,00 €	6,00 €	6,00 €	11,00 €	12,00 €
Evolution de la TGAP		+ 0 €/T	+ 0 €/T	+ 5 €/T	+ 6 €/T
	73,95 €	73,95 €	73,95 €	78,95 €	79,95 €
Incidence sur 2100 T/an	0 €	0 €	0 €	10 500 €	12 600 €

## LA COLLECTE SELECTIVE

Collecte en multi-matériaux (papiers, journaux, plastiques, acier, alu collectés en mélange) depuis le 1er avril 2014 avec extension de consignes de tri depuis juillet 2016. (films, pots, barquettes.... en plastique)

### LE MATERIEL



Un camion RENAULT 32 T équipé d'une benne compactrice, acheté en 2017 (véhicule identique à celui qui collecte les OM)  
Collecte des conteneurs de tri sélectif pour le verre et des conteneurs à cartons



Un camion DAF 32 T équipé d'une benne compactrice, acheté en 2011 (véhicule identique à celui qui collecte les OM en non porte à porte)  
Collecte des conteneurs tri sélectif (aériens, semi-enterrés et enterrés)



82 conteneurs aériens



82 conteneurs semi enterrés



10 conteneurs enterrés

2 semaines "types" permettent l'organisation de la collecte sélective en monoflux (mélange des papiers, journaux, magazines, cartonnages... avec le plastique, les boîtes de conserves, l'alu...), 1 en semaine paire et 1 en semaine impaire, comme suit :



### ESPACES PROPRETE

L'année 2020 a pour objectif de rénover des espaces proprete pour les mettre à niveau : installation de conteneurs semi enterrés en remplacement des aériens pour le tri sélectif (monoflux + verre) :

- 1<sup>ère</sup> tranche de travaux effectués sur les communes de La Bazouge-de-Chémeré, Le Bignon-du-Maine, Ruillé-Froid-Fonds, St Brice, St Loup-du-Dorat
- Etude sur la 2<sup>ème</sup> tranche : Arquenay, Chémeré-le-Roi, Maisoncelles-du-Maine, St Denis-du-Maine, Val du Maine (Epineux-le-Seguïn), Bazougers (Zone d'Activités du Clos Macé)

### Point sur les tonnages au 31.08.2020

en tonnes	JANVIER/ AOÛT 2019	JANVIER/ AOÛT 2020	RESULTAT		Commentaire
TRI SELECTIF	444,740	432,020	-12,720	-2,86%	1 - refus de tri = 20 % du tonnage entrant 2 - contrat valorisation matières fin 31.12.2020

### VENTE DES MATERIAUX

Il est important de signaler que le contrat de reprise (vente des matériaux recyclables issus de la collecte sélective : plastiques, cartons, cartonnettes, gros de magasin) arrive à échéance le 31 décembre 2020. Il a été contracté avec SECHE Eco-Industries, qui ne se repositionnera pas pour le prochain contrat.

### LA COLLECTE EN DECHETTERIES



Un camion RENAULT 32 T équipé d'un ampliroll pour le transport des bennes, acheté en 2017  
*(véhicule identique à celui qui collecte les OM et le tri sélectif)*



Des bennes 10 et 30 m3



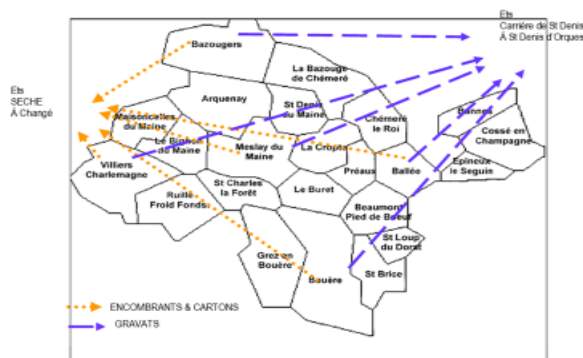
Un chariot élévateur, acheté en 2015

Le territoire compte 5 déchetteries, équipées d'une plate forme de stockage de déchets verts



- Une à Ballée
- Une à Bazougers
- Une à Bouère
- Une à Meslay-du-Maine
- Une à Villiers-Charlemagne

Chaque semaine, en fonction du taux de remplissage, les bennes encombrants, cartons, gravats sont évacuées vers leur site respectif de traitement. Les déchets verts sont broyés sur place en fonction du niveau de remplissage de la plate-forme des déchetteries (3 broyages/an).



Une réflexion est à mener sur une nouvelle I.S.D.I. (Installation de Stockage de Déchets Inertes = gravats)  
 Dernier site du Buret abandonné en raison de la présence de nappes affleurantes,  
 Nouveau site ?

### Point sur les tonnages au 31.08.2020

en tonnes	JANVIER/ AOÛT 2019	JANVIER/ AOÛT 2020	RESULTAT		Commentaire
<b>ENCOMBRANTS</b>	569,140	554,880	<b>-14,260</b>	<b>-2,51%</b>	2 bennes Eco-Mobilier (meubles) ont été installées sur les déchetteries de Val du Maine et Villiers Charlemagne au 1er sept.
<b>BOIS</b>	262,460	291,860	<b>29,400</b>	<b>11,20%</b>	
<b>GRAVATS</b>	1228,420	1264,520	<b>36,100</b>	<b>2,94%</b>	
<b>DECHETS VERTS</b>	2 916m3	2 830m3	<b>- 86 m3</b>	<b>-2,95%</b>	signature d'un partenariat avec l'entreprise LEVRARD sur 75 % du gisement
<b>CARTONS *</b>	104,760	119,140	<b>14,380</b>	<b>13,73%</b>	pour rappel, mise en place de conteneurs cartons dans toutes les communes
<b>FERRAILLES *</b>	210,880	210,820	<b>-0,060</b>	<b>-0,03%</b>	

\* valorisé

### T.G.A.P.

Le gouvernement prévoit une évolution forte de la TGAP dans les années à venir, sur le stockage et l'incinération des déchets. A tonnages constants, voici l'incidence financière sur les **encombrants** :

	2018	2019	2020	2021	2022	
prix du traitement	51,44 €	51,44 €	51,44 €	51,44 €	51,44 €	Prix de 2018 maintenu
TGAP enfouissement	16,00 €	17,00 €	18,00 €	30,00 €	40,00 €	
Evolution de la TGAP		+ 1 €/T	+ 2 €/T	+ 14 €/T	+ 24 €/T	
	<b>67,44 €</b>	<b>68,44 €</b>	<b>69,44 €</b>	<b>81,44 €</b>	<b>91,44 €</b>	
Incidence sur 850 T/an		<b>850 €</b>	<b>1 700 €</b>	<b>11 900 €</b>	<b>20 400 €</b>	

→ Effet ciseau avec recettes moindres sur la vente des matériaux (cartons-cartonnettes, plastiques, papier, ferrailles...)

➔ Une réflexion est à mener sur les conditions d'accès en déchetteries, face aux augmentations des apports, notamment des encombrants et l'augmentation de la T.G.A.P.

### COLLECTE DES PNEUS

La collecte des pneus s'est déroulée le 12 mars 2020 ; 69 t 400 ont été collectées. Opération financée de façon tripartite : Département de la Mayenne – Com Com de Meslay-Grez – agriculteurs.

Une dernière opération de collecte se déroulera en 2021.

### PREVENTION

- Opération incitation au broyage : 3 demandes de participation
- Distribution gratuite des composteurs début novembre 2020

#### ECHEANCE DES MARCHES

Le marché "traitement des encombrants, cartons, transport et traitement des DMS, broyage des déchets verts" en cours arrive à son terme au 31 août 2020. Une nouvelle consultation prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### REOM

Augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la REOM de 3 %, validée en Conseil Communautaire du 17.12.2019.

---

#### Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

La commission propose :

- D'étudier la mise en place de vidéosurveillance sur les espaces propreté
- De relancer un programme de communication sur les panneaux d'affichage des espaces propreté

Une visite des déchetteries sera programmée un samedi après-midi.

Une première visite du centre de tri SECHE sera programmée un mercredi après-midi.

#### AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- La question de l'augmentation des coûts suite notamment à l'augmentation importante à venir sur les prochaines années de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et à l'incidence directe sur les finances du budget déchets, est mise en débat. La question de « quelles sont les actions faites par la communauté de communes pour pallier cette augmentation » est posée.
- Le Président précise que des actions de prévention sont mises en place et pour autant il y a encore un gros travail à faire sur la communication auprès des usagers du service pour améliorer le geste du tri et ainsi réduire les tonnages.  
Pour les déchets verts, une convention va être signée avec les Ets Levrard afin qu'ils s'engagent à prendre les 2/3 de nos déchets (enlèvement gratuit après broyage).
- Le Maire de Cossé en Champagne souhaite savoir quand va être refait son espace propreté.  
Un point sur ce dossier va être fait.

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité ;**

- **Valide le rapport développement durable tel que présenté.**
- **Valide le rapport Environnement tel que présenté.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**



# VII – Rapport de la commission Culture-Tourisme et Patrimoine du 16 septembre 2020

Rapporteur : Jacques SABIN, Vice-Président



## COMPOSITION DE LA COMMISSION

### Commission CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE

VICE-PRESIDENT : Jacques SABIN

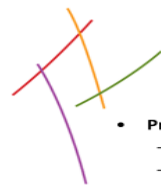
- École de Musique intercommunale
- Politique de la lecture publique (gestion des médiathèques – animation du réseau de lecture en lien avec les bénévoles...)
- Saison culturelle
- Relations avec les associations culturelles
- Base de Loisirs de la Chesnaie
- Villages vacances - campings
- Sites de visites ( Bellebranche, moulin cavier, site astronomique)
- Randonnées
- Relations avec les associations du territoire (Swin- Randonneurs)
- Suivi des actions dans le cadre du TAT sud Mayenne
- Office de tourisme
- Promotion touristique – commercialisation
- Patrimoine local



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Pays de la Vallée de l'Authou



Commune	Membre	Adresse	Prénom	Signature	Contact
ARQUENAY	Musique	DE FRANCE DE AGNEAULT	Marika	Bellebranche	marika@yopmail.com
BAVIGÉ	Musique	CHASSE	Christine	Réault	christine.arnaud@orange.fr
BOUSSIGNY	Musique	GRAND	Émile	Sabatier	emile.guery@orange.fr
BOUSSIGNY	Musique	REMONDE	Yvonne	Bellebranche	yvonne.bouchard@orange.fr
BOUSSIGNY	Musique	TROUBINE	Caroline		caroline@yopmail.com
COSSÉ EN CHAMPAGNE	Musique	LEBO	Aurélien	Heaulme	aurélien.lebo@orange.fr
GREZ EN BOUSSIGNY	Musique	BOUVER	Danielle		danielle.yong@orange.fr
LA BAUCHE DE CHENNAIE	Musique	MARTELLE BENEFIT	Maria		gabriel@orange.fr
LE BIGNON DU MAINE	Musique	HELESTY	Delphine	Blanc	delphine.pellier@yopmail.com
LE BOURG	Musique	RETERNAU	Christophe	Chef	christophe@orange.fr
MESLAY DU MAINE	Musique	CHICHE	Isabelle		isabelle.chiche@orange.fr
PREAUX	Musique	LARSEN	Myrtille		myrtille.larsen@orange.fr
VILLIERS CHARLEMAGNE	Musique	BOUARD	Mabelle		mabelle.bouard@orange.fr
LE BOURG	Musique	MOULIN	Pauline		Pauline@orange.fr
LE CHATELAIN	Musique	ARNOUX	Muriel		muriel.arnoux@orange.fr
SARÉ EN BOUSSIGNY	Musique	MAUROY	Yvonne		yvonne.mauroy@orange.fr
VILLIERS CHARLEMAGNE	Musique	BOUQUÉ	Arlette	En Chate	arlette.bouque@orange.fr
VILLIERS CHARLEMAGNE	Musique	SABIN	Jacques		sabin.jacq@orange.fr



## Ordre du Jour

- **Présentation des services**
  - Service Tourisme
  - Service culture
- **Questions diverses**
  - Remboursement école de musique et de théâtre 3<sup>ème</sup> trimestre année scolaire 2019-2020 suite COVID-19,
  - Subventions 2020.
  - Vente des chalets du Bignon du Maine et d'Arquenay



## Présentation du Service Tourisme Patrimoine

### Missions du service



#### Axe 1- Hébergements touristiques

- Base de Loisirs & Camping de la Chesnaie
- Village Nature et Jardin
- Camping de Villiers Charlemagne

#### Axe 2- Gestion et développement des lieux de visite & d'activités

- Multigolf
- Observatoire astronomique Maisoncelles du Maine
- Moulin Cavier de la Guénaudière à Grez en Bouère
- Sentiers de randonnée
- Forêt de Bellebranche
- Convention plans d'eau pêche Chesnaie





## Présentation du Service Tourisme Patrimoine

### Missions du service

#### Axe 3- Accueil, information et promotion touristique

- Territoire d'accueil Touristique Sud Mayenne
- Promotion du territoire ( plaquettes, guides, insertions...)
- Office de tourisme
- Signalétique touristique



#### Axe 4- Patrimoine

- Accompagnement de prestataires touristique
- Valorisation du patrimoine local



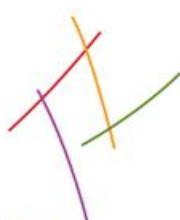
### L'équipe

- Responsable de service : **Didier Laurent** (Remplacé par Anne Laure Arnoud)
- Agent d'accueil à la Chesnaie : **Carole Alvarez ( 1 ETP annualisé )**
- Agent d'accueil au Village Nature et Jardin : **Nadège Aulnette (80%)**
- Animateur nature et jardin : **Christophe Charrier ( 50% )**
- Agent d'accueil au VVP : **Elise Veillard (1 ETP annualisé )**

Soit une équipe de 5 personnes renforcée en saison par des saisonniers ( 4 en 2020 )

### Le budget

Réalisé 2019	- 188 K€
Dépenses 2020	962 K€
Recettes 2020	732 K€
Résultat prévisionnel	- 230 K€



### Axe 1 – Hébergements touristiques

3 sites d'hébergements avec des typologies différentes

#### Base de Loisirs & Camping de la Chesnaie



#### Capacités & types d'hébergements

- 8 mobil-homes pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes
- 8 chalets de 35m2
- Une quinzaine d'emplacement nus
- Une aire d'accueil de camping-cars

#### Activités annexes

- Cafétéria
- Baignade surveillée (En juillet et Août uniquement par l'agent BNSSA)
- Mini-golf
- Location de pédalos, paddles, canoës
- Pontons dédiés à la pêche sur le plan d'eau de 11 hectares + vente de cartes de pêche



## Axe 1 – Hébergements touristiques

3 sites d'hébergements avec des typologies différentes

### Village nature et jardin



#### Capacités & types d'hébergements

- 11 chalets pouvant accueillir 4-6 personnes

#### Activités

- Programme d'animation en lien avec les jardins et la nature

Action en cours : Rénovation complète des chalets

Opé n°59 : 300 000 €



## Axe 1 – Hébergements touristiques

3 sites d'hébergements avec des typologies différentes

### Camping de Villiers Charlemagne

Le camping de Villiers Charlemagne est associé au Village vacances et pêche et ses chalets, la partie chalet est géré par la commune, le camping par la communauté de communes



#### Capacités & types d'hébergements

- 20 emplacements de 100m2 avec bloc sanitaire et cuisine privative + espace pêche privilégié
- 4 tentes amazones pour 4 personnes
- 2 tentes bivouac pour 2 personnes

#### Activités

- Programme d'animation en lien avec la pêche
- Vente de cartes de pêche



## SERVICE CULTUREL





## Projet Culturel de Territoire (2019-2024)

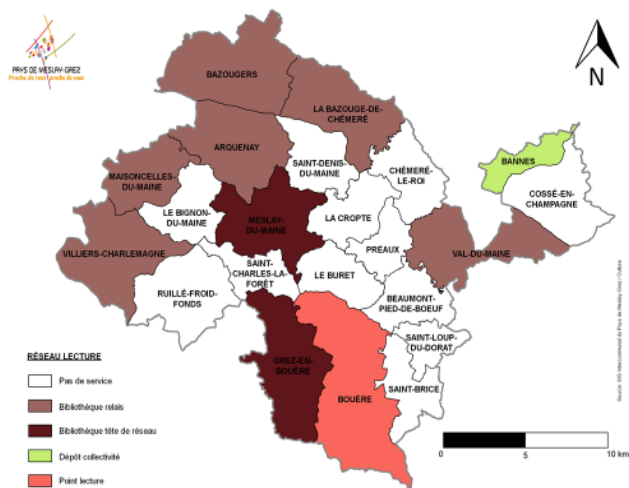
1- Voici les 4 enjeux et objectifs à mettre en œuvre sur cette période :

- Permettre l'accès de la culture à tous,
- Développer une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie,
- Accompagner la création et la présence artistique sur le territoire,
- Transversalité et gouvernance entre les acteurs du territoire.



## I- SERVICE LECTURE

- Le réseau, c'est 11 bibliothèques, la compétence de lecture globale a été votée le 1<sup>er</sup> janvier 2009







**Les bibliothèques développent la lecture sous toutes ses formes et pour tous les publics**

### Une équipe, de 3 salariées et d'environ 110 bénévoles

- Animations pour tous les âges (de la petite enfance aux personnes âgées) et très souvent gratuites
- Les bibliothèques accueillent plusieurs par an des auteurs, des illustrateurs, des expos, des artistes pour des ateliers... et ce en lien **avec la saison culturelle de territoire**
- Les animations s'inscrivent aussi dans les actions d'EAC (l'éducation artistique et culturelle) du service culturel
- Proposent des accueils classes dans les bibliothèques et dans les écoles (via le dispositif Lecture Plaisir), des accueils petite enfance...

### Statistiques

	LECTEURS				PRETS			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
GREZ	262	261	236	268	12 248	11 386	10 961	11 230
MESLAY	1 072	1 123	1 185	1 204	40 749	46 622	46 721	48 324
RESEAU	712	667	616	558	24 706	22 412	21 069	20 790
TOTAL	2 046	2 051	2 037	2 030	77 703	80 420	78 751	80 344



## 2 – Saison Culturelle

**La mise en place d'une saison culturelle est la dernière compétence prise par la Communauté de communes. L'édition 2020-2021 sera la 2<sup>ème</sup> saison du territoire. Ce service est en cours de structuration.**

#### Missions

- Programmation / diffusion de spectacle vivant en itinérance (une dizaine par an entre septembre et juin)
- Actions d'Éducation Artistique et Culturelle envers différents publics

#### Moyens

- 1 coordonnateur,
- 2 chargées d'Affaires Culturelles à 30%.

#### Éléments financiers (BP 2020)

- Dépenses : 82 460 € dont 20 600 € pour le personnel et 61 860 € pour la saison culturelle),
- Recettes : 16 500 € (Billetterie, différentes contributions...)

#### Fréquentation (saison 2019-2020)

- EAC : Un peu plus de 500 personnes,
- Spectacles : Environ 800 spectateurs.



## 3- École de Musique et de Théâtre

#### Missions

- Enseignement spécialisé artistique (musique et théâtre),
- Actions d'Éducation Artistique et Culturelles (interventions musique en milieu scolaire),
- Diffusion culturelle et animation du territoire

#### Ressources Humaines

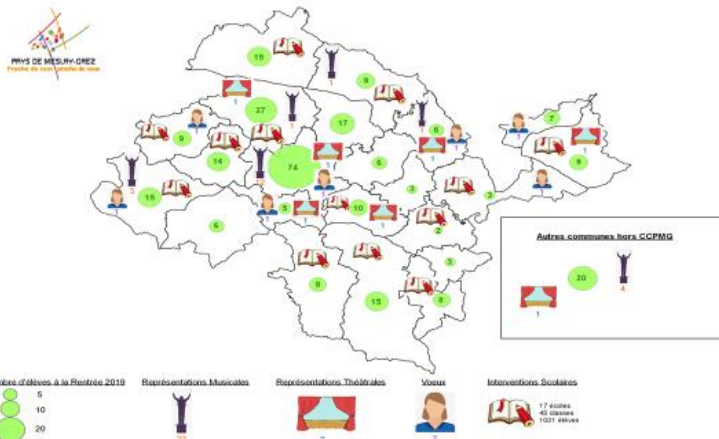
- 1 directeur à 60%,
- 1 coordonnateur à 40%,
- 1 assistante administrative à 40%,
- 12 professeurs.

#### Quelques chiffres

- 291 élèves en 2019-2020,
- 1000 élèves dans le cadre des interventions musique en milieu scolaire,
- Une trentaine de manifestations par an sur le territoire.

- Dépenses de fonctionnement : 370.000 € (frais de personnel inclus),
- Recette de fonctionnement : 115.200 € (familles, recettes des actions, etc.)

- Dépenses d'investissement : 10.400 €
- Recettes d'investissement (FCTVA) : 2.191 €



## 4- Affaires Culturelles

### 1- Missions

- Soutien aux associations culturelles du territoire : Festivals, Harmonie, etc,+
- Partenariats départementaux :
  - Atmosphères 53 pour les actions « Ciné-enfants » et « Ciné plein air »,
  - Mayenne Culture pour les interventions danse en milieu scolaire.

### 2 - Ressources Humaines

- Festival Ateliers Jazz : mise à disposition d'un directeur artistique à 60%, d'une assistante administrative à 21% et d'un chargé de communication à raison de 2,3%.
- L'Harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine : 1 chef d'orchestre.

### 3 – Budget

Réalisé 2019	- 531 K€
Dépenses 2020	783 K€
Recettes 2020	207 K€
Résultat prévisionnel	- 576 K€

## 5- Questions diverses

### Demande de la commission :

La commission formule la demande de recevoir les présentations en amont des prochaines réunions.

### Tourisme & Patrimoine

La commission souligne l'importance de dresser un état des lieux des équipements touristique du territoire et d'étudier l'adéquation entre l'offre et la demande en lien avec l'évolution des attentes de la clientèle.

La commission insiste sur les enjeux de la nouvelle convention avec Sud Mayenne Tourisme, sur le rôle à jouer du TAT pour le développement du territoire mais également sur l'importance de l'égalité de traitement entre les 3 communautés de communes partenaires.

Concernant la signalétique touristique la commission évoque la nécessité d'évoluer pour rattraper le retard pris par la Mayenne en comparaison avec les autres départements. Le travail qui sera effectué par le BE mandaté par le département concernant le Schéma de signalisation départemental devra permettre de diminuer la disparité qu'il existe dans la valorisation des différents lieux touristiques.



La commission s'interroge sur la pertinence d'une commercialisation des hébergements via Gites de France au vu de l'évolutions des pratiques de réservations. Des anciens membres de la commission tourisme insistent sur le fait que ce point avait déjà été soulevé lors de commissions précédentes.

La commission s'interroge également sur l'écart entre les recettes 2019 et l'objectif 2020. Le pourcentage d'augmentation semble trop important au vu de l'absence d'évolutions significatives dans l'offre.

#### Vente des chalets d'Arquenay et du Bignon du Maine :

Le vice-président interroge la commission sur le principe de soumettre aux conseils municipaux des communes concernées le projet de vente des chalets et les conditions de vente. La commission émet un avis favorable, mais il est souligné que la disparition d'équipements touristiques ne doit pas se faire au détriment de l'attractivité des communes et du territoire.



#### Culture

Lecture : La commission s'interroge sur le constat à tirer sur la stabilité du nombre de lecteurs depuis 2016 et sur le pourcentage de lecteurs par rapport à la moyenne nationale. Il est précisé que le réseau lecture du Pays de Meslay-Grez s'inscrit bien dans cette moyenne. La commission s'interroge également sur les moyens de communication utilisés pour le relais des animations proposées dans les médiathèques.

Saison culturelle : La commission souligne l'importance de l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire. Il est proposé par la commission qu'en lien avec la jauge assez faible des spectacles certains puissent être reconduits plusieurs fois dans la journée (lorsque cela est possible) afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre.

École de Musique : La commission souligne l'absence des arts plastiques dans les enseignements proposés et dans la programmation culturelle, elle souhaite réfléchir à cette question dans le cadre du mandat à venir.



#### Remboursement des frais de scolarité du troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020

##### Le contexte

En raison du confinement imposé par l'état, les services assurés par l'école de musique et de théâtre pour l'année scolaire 2019-2020 ont subi des modifications ou des arrêts .

A partir du 02 juin, l'établissement a accueilli les élèves uniquement pour les cours individuels. Les infrastructures avec les règles sanitaires imposées ne nous ont par permis de reprendre les activités collectives.

La commission rappelle qu'un tel remboursement accroît le déficit et le coût supporté par le communauté de communes pour chaque élève. Il est rappelé l'importance de la participation financière de la collectivité dans le cadre de la dispense des enseignements artistiques. Il est également rappelé l'importance du rapport de confiance entre l'établissement et les familles et l'importance de ce lien et de la fidélisation dans le cadre du processus de réinscription. **Au vu des ces éléments la commission émet un avis favorable au remboursement.**



#### Subventions :

Depuis mars dernier, l'organisation de spectacles ou de festivals a été rendue impossible. Pour autant des frais ont été engagés (communication, achats de spectacles, etc.)  
La situation financière des associations organisatrices en est fragilisée.  
La question se pose donc aujourd'hui du versement des subventions inscrites au budget.

A l'instar de la politique conduite par le Département, il est précisé que le soutien de la communauté de communes porte principalement sur les dépenses de cachets artistiques (techniciens et artistes).  
Il est également précisé que ce financement est coconstruit en partenariat avec les autres collectivités.

#### • **Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez**

Un bilan comptable est en cours de formalisation. Il nous sera prochainement présenté.  
Sur le principe et compte tenu du positionnement des autres collectivités (Région, Département, Commune), la commission **émet un avis favorable au versement de la subvention.**

Toutefois elle indique que pour l'édition 2021, la participation de la communauté de communes devra être réévaluée à la lumière du réalisé 2020.



#### Subventions :

#### • **Linières**

Un opéra est organisé tous les ans sur le site de Linières et attire plus de 2000 spectateurs.

Cette année, le spectacle a eu lieu à « huis clos » et retransmis dans un format accessible à tous.

Le projet artistique n'est nullement remis en cause ; il est de très grande qualité (même si les conditions d'écoute ne sont pas très favorables).

Il est fédérateur et mobilisateur de nombreux bénévoles.

Il contribue bien évidemment à la dynamique culturelle du territoire.

Le bilan comptable fait apparaître avant tout des dépenses d'hébergement et de restauration, mais peu de dépenses artistiques (les intervenants le font à titre bénévole).

Il est donc difficile d'inscrire ce financement dans le cadre de la politique culturelle.

Il est précisé que la commune de Val du Maine s'est engagée à verser sa participation.

**La commission émet un avis défavorable au versement de la subvention de Linières** mais souligne l'intérêt du projet pour le rayonnement du territoire.

## AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

### Subvention Festival de Jazz :

- Le Président propose d'attendre le bilan comptable de l'association avant de délibérer sur l'octroi de la subvention 2020 (cela devant être la règle pour tout versement de subvention).

### Subvention Linières :

- Jacques Sabin précise que la commission souhaite venir en aide aux associations pour leurs frais artistiques et non pour les frais d'hébergements et de restauration. Or, le budget présenté par l'association n'a pas de frais artistiques puisque les artistes sont bénévoles. C'est ce qui explique l'avis de la commission qui ne souhaite pas verser de subvention pour 2020, même si la commission reconnaît la grande qualité du projet artistique qui est fédérateur et rassembleur de nombreux bénévoles.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide le principe de non-versement de la subvention à l'association Linières.



Ecole de musique et exonérations suite à la période « Covid » :

- Ce sujet fait débat au sein du conseil communautaire, certains conseillers considérant notamment que la participation des parents est déjà faible au regard du coût réel supporté par la collectivité.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et après avoir voté ;

PAR :

- 17 POUR
- 5 CONTRE
- 7 ABSTENTIONS

- Valide le remboursement des frais de scolarité des élèves de l'école de musique intercommunale pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020.

## VIII – Rapport de la commission Communication-Développement numérique et des usages du 17 septembre 2020

*Rapporteur : Marie-Claude HELBERT, Vice-Présidente*



Conseil Communautaire – 22 septembre 2020  
Dossier N°8

Commission Communication,  
développement numérique et  
développement des usages numériques

**Responsable de la commission : Marie-Claude HELBERT**

Responsable du service : Arnaud HOUDAYER

[a.houdayer@paysmeslaygrez.fr](mailto:a.houdayer@paysmeslaygrez.fr)

02.43.98.10.28



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout. proche de vous



## Commission Communication, développement numérique et développement des usages numériques

### Ordre du jour :

- Présentation des domaines d'intervention de la commission
- Présentation du service communication
- Présentation des outils de communication
- Questions diverses

Commission Communication,  
développement numérique et  
développement des usages numériques



## Domaines d'intervention de la commission

Commission Communication,  
développement numérique et  
développement des usages numériques



## 1 : la communication externe

### **OBJECTIF :**

**Expliquer l'intercommunalité, les compétences et les services aux habitants**

### **MOYENS :**

- Site Internet
- Réseaux sociaux (Facebook, Youtube)
- Publications (journal Infos.com, bulletin Com2Com...)
- Affiches, flyers, brochures, dépliants
- Panneaux lumineux

Commission Communication,  
développement numérique et  
développement des usages numériques



## 2 : la communication interne

### OBJECTIF :

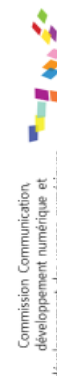
**Informers les élus (communautaires et communaux) ainsi que les agents des projets et réalisations portés par la Communauté de communes**

### MOYENS :

- Lettre d'informations le Mag (à destination des agents)
- Plateforme IdelibRE

### EN PROJET :

- Lettre d'informations à destination des élus communaux et intercommunaux



## 3 : Promotion de la marque « Pays de Meslay-Grez »

### OBJECTIF :

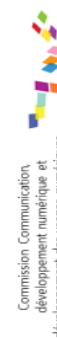
**Répandre une image attractive et moderne du territoire**

### MOYENS :

- Réseaux sociaux
- Site Internet
- Vidéos promotionnelles
- Campagnes de communication touristique et culturelle
- Charte graphique moderne

### EN PROJET :

- Remplacement du slogan « Proche de tout, proche de vous »
- Refonte du site [www.paysmeslaygrez.fr](http://www.paysmeslaygrez.fr)



Zoom sur...le logo



## 4 : Evènementiel

### OBJECTIF :

Assurer l'organisation des évènements communautaires et soutenir les initiatives associatives locales

### MOYENS :

- Subventions pour les évènements d'envergure départementale, régionale, nationale ou internationale
- Accompagnement sous forme d'achats de publicités pour les évènements récurrents
- Concours des ambassadeurs



## 5 : Système d'Information Géographique (S.I.G)

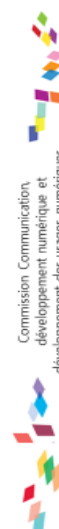
### OBJECTIF :

Développer des cartes numériques et interactives mises à disposition des services intercommunaux, des communes, des habitants...

### MOYENS :

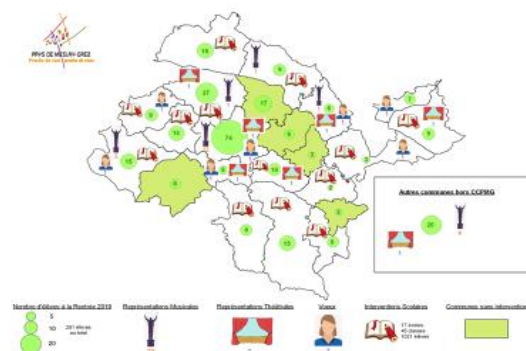
- Agent à temps plein
- Serveur dédié SIG
- Logiciel ArcGis et Qgis

David MORIN, technicien SIG:  
Courriel: [d.morin@paysmeslaygrez.fr](mailto:d.morin@paysmeslaygrez.fr)  
Ligne directe : 02 43 64 27 28



## Zoom sur...le SIG 1/4

Exemple de Carte « indépendante »





## Zoom sur...le SIG 2/4

Carte Urbanisme



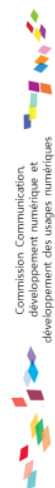
## Zoom sur...le SIG 3/4

Voirie



## Zoom sur...le SIG 4/4

Fibre Optique



# Un nouveau SIG

Aujourd'hui, le logiciel SIG actuel va devenir obsolète.  
Afin d'obtenir un SIG plus stable et performant et après réception d'un devis de 13 300€ fourni par la société ESRI France, le budget (initialement prévu à 12 000€) a besoin d'être augmenté de 1 300 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2051-215	Logiciel SIG		1 300.00€
10222	FCTVA SIG	213.00€	
020	Dépenses imprévues (investissement)		-1 087.00€
Total de la décision modificative n°3/20		213.00 €	213.00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2020		6 252 716.50 €	6 252 716.50 €
Pour mémoire décision modificative n°1 ET 2		-17 000,00 €	-17 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 235 929.50 €	6 235 929.50 €

AVIS DE LA COMMISSION :

## 6 : Développement numérique

**OBJECTIF :**

**Accompagner le développement de la fibre optique sur le territoire**



## 7 : Développement des usages numériques

**OBJECTIF :**

**Accompagner le développement de l'Open Data, et de l'IoT (Internet des objets) sur le territoire**



## Zoom sur...l'Open Data

(Obligatoire depuis 2013 pour les collectivités de + de 3500 habitants)

### De quoi s'agit-il ?

- Mise à disposition des données publiques sous forme numérique : données politiques, économiques, sociales, géographiques, touristiques...

### Pour qui ?

- Chercheurs, étudiants, journalistes, citoyens, développeurs

### Quel(s) objectif(s) ?

- Favoriser la transparence politique
- Créer de nouveaux services
- Encourager la démocratie participative



## Zoom sur...l'IoT (Internet des Objets)

### De quoi s'agit-il ?

- l'IoT désigne les objets physiques capables d'émettre des données grâce à des capteurs, mais aussi le réseau par lequel ces données transitent et les plateformes capables de les recueillir et de les analyser.

### Quel(s) objectif(s) ?

- Réduction des coûts (éclairage public, consommations énergétiques...)
- Optimisation des services



## Présentation du Service Communication

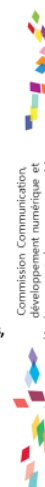


### Le service Communication en 2020, c'est :

- Un agent à temps partiel (80%)
- Un budget prévisionnel 2020 de 62 250 euros (Fonctionnement + investissement)

Ce budget ne tient pas compte des actions accompagnées ou réalisées par le service communication mais supportées financièrement par d'autres services (service Culture pour la saison culturelle, service Tourisme pour les campagnes de promotion du territoire...)

- Du matériel et des logiciels professionnels : PC récent, caméra vidéo et accessoires, appareil photo, suite Adobe (datant de 2010)



Le service Communication à compter d'Octobre 2020, c'est :

- Un agent à temps partiel (80%)
- Une réflexion autour de la création d'une « Agence de Communication Intercommunale » : mise à disposition des ressources humaines du service pour accompagner les communes dans leurs besoins en communication.  
Proposition du Bureau pour une tarification à 30 euros /heure.  
Domaine de compétences à définir / Evaluation des besoins des communes
- Une étudiante en alternance (Bachelor Communication = Bac + 3)
  - 6 500,00 euros de frais de formation (50% pris en charge par le CNFPT)
  - rémunération brute de 661,95 euros pendant 12 mois
- Des besoins logiciels et matériels :
  - ordinateur portable puissant (doit supporter travail en graphisme et en vidéo)
  - actualisation de la suite Adobe (abonnement 60 euros/mois)



## Zoom sur les principaux outils du Service Communication



### 1 : Le journal Infos. Com

- Fréquence : 1 exemplaire par an (mai/juin)
- Format : A4 8 pages
- Rédaction et mise en page : service Communication
- Impression : prestataire extérieur
- Tirage : 7 500 exemplaires
- Distribution : foyers du territoire (6500) + lieux publics



### 2 : Le supplément Com2Com

- Fréquence : 1 exemplaire par an (fin d'année)
- Format : A4 4 pages
- Rédaction et mise en page : service Communication
- Impression : prestataire extérieur ou service Communication
- Tirage : en fonction des communes partenaires





### 3 : Site Internet [www.paysmeslaygrez.fr](http://www.paysmeslaygrez.fr)

- Site institutionnel de la collectivité
- Rubriques Agenda, Actualités...
- Réalisation : Agence Anjou Web
- Mise à jour des informations : service Communication



### 4 : Page Facebook Pays de Meslay-Grez

- 1 000 personnes abonnées
- Rédaction des publications : service Communication
- Fréquence des publications : 2 à 3 par semaine
- Sujets : Environnement, Culture, Tourisme, Actus, Economie...

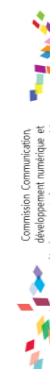


### 5 : Panneaux lumineux

- 6 panneaux sur le territoire : Meslay-du-Maine, Bouère, Bazougers, Grez-en-Bouère, Villiers-Charlemagne, Val-du-Maine
- Informations intercommunales et communales (conventions)
- Rédaction et mise en ligne des messages : service communication, accueil de la CCPMG, communes
- Entretien des panneaux : Communauté de communes
- Abonnements : Communauté de communes



## Le soutien et l'accompagnement aux autres services



## 1 : Brochure « Un été en Pays de Meslay-Grez »

- **Agenda des animations estivales (Tourisme, Culture, Jeunesse)**
- **Fréquence : 1 exemplaire par an (avant l'été)**
- **Format : A5 20 pages**
- **Rédaction et mise en page : service Communication**
- **Impression : prestataire extérieur**
- **Tirage : 7 500 exemplaires**
- **Distribution : foyers du territoire (6500) + lieux publics**



## 2 : Campagne de communication de la saison touristique

- **Nouveauté en 2020**
- **Créée car absence de campagne spécifique créée par Sud-Mayenne Tourisme ou Mayenne Tourisme**
- **Supports créés : Affiches 176 x120 cm, Affiches A3, 30 Panneaux d'affichage dans grandes villes à proximité (Laval, La Flèche, Rennes, Angers, Sablé sur Sarthe...) reportages vidéo, visuels pour réseaux sociaux...**



## 3 : Campagne de communication de la saison culturelle

- **2<sup>ème</sup> année en 2020**
- **Supports créés : Affiches 176 x 120 cm, affiches A3, Plaquette, Visuels panneaux Dibon, teaser vidéo, kakemonos, visuels pour réseaux sociaux**
- **Impression : prestataire extérieur**
- **Tirage : 10 000 exemplaires (plaquette)**
- **Distribution : foyers du territoire (6500) + lieux publics + réseau Mayenne**



## Les projets

### Stratégie Réseaux Sociaux

- Etat des lieux des pages Facebook existantes (mutualisation ?)
- Création de pages Instagram
- Développement de la chaîne Youtube

### Publications

- Création d'une lettre d'informations à destination des élus
- Rapport annuel

### Sites Internet

- Refonte du site Internet [www.paysmeslaygrez.fr](http://www.paysmeslaygrez.fr) (portail vers communes ?)

Création d'une Agence de Communication Intercommunale



---

## Questions diverses



### Communication interne :

La commission souligne l'importance de créer une newsletter, un magazine ou autre (et dont la fréquence serait à définir) afin d'informer les élus communautaires et communaux des projets et dossiers menés par la collectivité

### Communication externe :

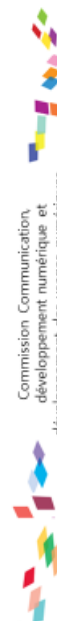
Il est proposé de réfléchir à un document d'accueil des nouveaux habitants du territoire afin de faire connaître les services intercommunaux.

### Marque « Pays de Meslay-Grez »

Les membres de la commission relèvent le manque d'identité du territoire, enclavé entre 4 grands pôles attractifs (Laval, Sablé, Château-Gontier, Evron) qui communiquent beaucoup.

Ils souhaitent encourager les campagnes de communication, mieux identifier les bâtiments intercommunaux et faire apposer des panneaux avec le logo de la CCPMG sur chaque panneau d'entrée et de sortie de bourg, ainsi que sur les grands axes (entrées et sorties de la Communauté de communes), à l'instar de ce que fait Sablé.

Dans le cadre du futur aménagement du Bois de Bergault, il a également été proposé d'avoir des panneaux thématiques (tourisme, infos générales...) étant donné qu'il y a beaucoup de haltes de touristes et automobilistes à s'arrêter sur cette aire.



### Charte graphique :

Il a été proposé à la commission de faire évoluer le slogan « proche de tout, proche de vous », qui date un peu. La commission y est favorable et souhaite même aller plus loin en proposant le changement de logo (2004), de charte graphique (2013) et de site Internet (2010-refonte de la page d'accueil en 2016). Toujours dans cette idée de se créer une nouvelle identité.

### SIG :

Les élus de la commission, après présentation du SIG, valident la décision modificative concernant l'achat du nouveau logiciel SIG, portant à 13 300 euros les dépenses au lieu des 12 000 euros votés par l'ancienne mandature.

Suite à la demande d'un membre de la commission, il a été précisé que ce montant englobe bien le logiciel et la formation liée à celui-ci.

Il est rappelé que les communes peuvent faire appel au technicien SIG de la Communauté de communes pour la réalisation de cartes interactives de toutes sortes.

Avis de la commission : La commission valide la décision modificative.

### Bulletins communaux :

Après la présentation du Com2Com (supplément de 4 pages intégré aux bulletins communaux), les élus de la commission ont échangé sur une éventuelle organisation pour faire baisser les coûts des bulletins communaux.

Non pas en terme de diffusion (100% des communes représentées dans la commission ont fait le choix de diffuser eux-mêmes leurs bulletins pour des raisons de coût mais également de proximité avec les habitants), mais plus en terme de création et d'impression. Il est suggéré de proposer aux communes qui le souhaitent (et qui font appel à un prestataire extérieur) de se regrouper pour une démarche commune afin de réduire ces coûts.

Il est également proposé à chaque membre de la commission de venir à la prochaine réunion avec un exemplaire de son bulletin.

### Rapport annuel :

La commission souhaite réfléchir à une manière ludique de présenter les éléments du rapport annuel, si bien sûr le cadre légal le permet. Il est essentiel de rendre accessibles les éléments budgétaires. L'idée qui a été avancée est de réaliser un film, ce qui permettrait d'identifier également les acteurs de la collectivité (format interviews).

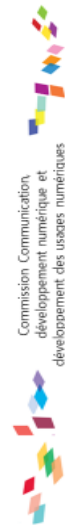
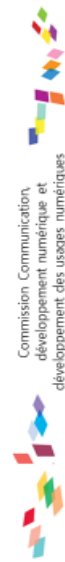
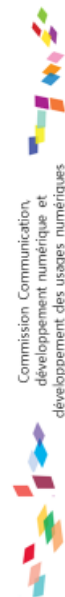
### Agence de Communication Intercommunale :

La commission est favorable à la création d'une agence de communication intercommunale qui viendrait accompagner les communes qui le souhaitent dans leur communication. Cette organisation sera rendue possible par la présence à compter d'octobre d'une étudiante en alternance.

Il a été souligné qu'avec le turn-over liées aux dernières élections, certains élus se trouvent aujourd'hui démunis face aux outils développés lors de la précédente mandature (site Internet, réseaux sociaux, bulletins...). Certaines communes ont également des nouveaux besoins mais pas les moyens humains pour les développer.

La commission souhaite dans un premier temps estimer les besoins des communes par l'envoi d'un questionnaire en octobre. Dès l'arrivée de l'étudiante en alternance, le service sera invité à définir son champ d'action et quelles compétences pourront être mises au service des communes.

Avis de la commission : La commission est favorable à la création d'un poste de chargé(e) de communication en apprentissage pour une durée d'un an  
La commission valide le tarif de 30 euros de l'heure pour les interventions de l'Agence de Communication Intercommunale auprès des communes.





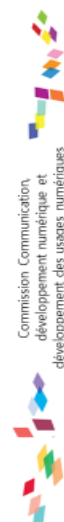
### **Matériel et logiciels :**

Avec l'arrivée de l'étudiante en alternance dès le mois d'octobre, il est nécessaire d'investir dans un ordinateur portable puissant (vidéo, graphisme...) et de mettre à jour nos logiciels de création Adobe. En effet, nos logiciels actuels datent de 2010. L'achat de licences n'étant plus possible, il est proposé de souscrire à l'abonnement Adobe Creative Cloud (60 euros/mois)

**Avis de la commission :** La commission est favorable à l'acquisition d'un ordinateur et à la souscription à la formule mensuelle Adobe à compter de Décembre (date de fortes promotions sur la formule)

### **Formations :**

La commission suggère l'organisation de formations (gratuites ou payantes) à destination des élus communaux ou secrétaires des mairies, sur des thématiques différentes : réseaux sociaux, idelibre, SIG... La formation ne serait pas forcément animée par le service communication mais par des prestataires extérieurs.



---

## **AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- La question des délais pour l'arrivée du « Com2Com » dans les mairies pour diffusion avec les bulletins est posée.
- Il est précisé que les dates de parutions des bulletins municipaux sont très hétérogènes ce qui peut expliquer la difficulté de fournir une information « récente » à toutes les communes dans les bons délais. Pour autant, cet aspect sera travaillé pour être amélioré.

### **Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- Valide la mise en place d'une agence de communication intercommunale tel que proposé.
- Valide le tarif proposé de 30€ de l'heure.
- Valide la création de poste de chargé(e) de communication en alternance pour une durée d'un an.
- Valide la décision modificative concernant l'achat du logiciel SIG.
- Valide l'achat d'un ordinateur portable pour l'étudiante en alternance.
- Valide la souscription à la formule Adobe Créative Cloud.
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

# VIII – Rapport de la commission Enfance Jeunesse et Sport du 15 septembre 2020

Rapporteur : Didier BOULAY, Vice-Président

Conseil Communautaire – 22 septembre 2020  
Dossier N°9



## Commission Enfance Jeunesse et Sport 15 Septembre 2020

Responsable de la commission : Didier BOULAY

Responsable du service Enfance Jeunesse: Antoine  
DUBOIS

[a.dubois@paysmeslaygrez.fr](mailto:a.dubois@paysmeslaygrez.fr)

02.43.98.10.29

Responsable du service Sport: Philippe MONNIER

[p.monnier@paysmeslaygrez.fr](mailto:p.monnier@paysmeslaygrez.fr)

02.72.88.40.68



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout proche de vous



Commission Enfance Jeunesse et Sport - 15 Septembre 2020



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout proche de vous



Étaient présents : Mr Didier BOULAY, Mme Maryse TAUNAI, Mr Yannick HAMOND, Mr CHAUVIN Christophe, Mme MANDELLI Marie France, Mme Céline MAHIEU, Mr RAGAIN Roland, Mme Marie-Pierre COLIN, Mr Philippe OGER, Mr Charles CAMUS, Mme Sonia FOURMOND, Mme Estelle GAHERY, Mme Patricia LEROI, Mme Emilie LEVEILLE, Mme Géraldine MIEUZE, Mr André BOUVET

Étaient absents excusés : Mme Cécile FRETIGNE

Étaient absents : Mme Florence FORET

Participaient également à la réunion :  
Philippe MONNIER, Antoine DUBOIS

Commission Enfance Jeunesse et Sport - 15 Septembre 2020



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout proche de vous



### Ordre du jour :

- Présentation des domaines d'intervention de la commission
- Questions diverses

#### **I - ACTION : COORDINATION**

VI-01 P.E.I.  
VI-02 Coordination (CEJ)  
VI-04 Enfance  
VI-06 Scolaire  
VI-07 Informatisation Portail Famille

#### **II - ACTION : PETITE ENFANCE**

VI-03 Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

#### **III - ACTION : JEUNESSE**

VI-05 Jeunesse, Information Jeunesse, Collèges

#### **IV - ACTION : SPORT**

VI-08 Service des sports  
VI-09 Salle de Meslay du Maine A  
VI-10 Salle de Meslay du Maine B  
VI-11 Salle de Val du Maine  
VI-12 Salle de Bazougers  
VI-13 Equipements sportifs  
VI-14 Piscine Azuréo

**I - ACTION : COORDINATION****VI-01 PEI, VI-02 COORDINATION**

**Développement de la politique Enfance, Jeunesse et Sports sur l'ensemble du territoire du Pays de Meslay-Grez.** Mettre en avant l'importance d'avoir une vision communautaire pour répondre aux besoins du territoire de la CCPMG.

**Contrat Enfance Jeunesse (CAF-MSA),** en lien avec le **Projet Educatif Intercommunal**

Convention de financement de la CAF et la MSA pour la CCPMG, Arquenay, La Bazouge de Chémeré, Bazougers, Grez en Bouère, Meslay du Maine, Val du Maine et Villiers Charlemagne.

Permet à chaque collectivité de percevoir une prestation de service financière dans le cadre d'un accueil déclaré à la DDCSPP.

**OBJECTIFS**

- Maintenir la dynamique de développement sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le sport tout en prenant soin d'être au plus près des besoins de la population locale.
- Evaluer et renouveler le PEI (Groupes de travail par thématique)

Récapitulatif Coordination (6-6)				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>38 701,91 €</b>	<b>43 230,00 €</b>	<b>45 176,96 €</b>	<b>47 530,00 €</b>
RECETTES				
	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Minibus, assurance	3 707,35 €	1 900,00 €	1 534,37 €	1 900,00 €
CEJ CAF MSA	29 651,21 €	20 500,00 €	28 239,63 €	20 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>33 358,56 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>29 774,00 €</b>	<b>22 400,00 €</b>
	<b>-5 343,35 €</b>	<b>-21 230,00 €</b>	<b>-15 402,96 €</b>	<b>-25 130,00 €</b>

**VI-04 ENFANCE et VI-06 SCOLAIRES:**

**Accompagner les accueils de loisirs :** soutien technique et pédagogique, Coordonner les déplacements, les camps, malles pédagogiques, minibus, projet artistique. **Portail famille**

**Ecoles élémentaires: Intervention d'éducateur sportif et DUMISTE (musique)**

Max de sport, KokohKid, écoles (voile, Escalade, Musique). Mise à disposition du matériel et des équipements sportifs pour la pratique d'autres activités.

Accueil des scolaires à la piscine dans l'objectif du « savoir nager »

2019/2020	Voile	Escalade	Musique	Piscine
Nb d'écoles encadrées	15	19	17	17
Nb de classes encadrées	17	44	45	45
Coût du transport			31 168 €	

Récapitulatif Ecoles et Collèges (1.1-10)					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
Article	Intitulé	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	BP2020
	Salaires, fonctionnement	84 939,09 €	90 260,00 €	87 142,46 €	88 610,00 €
	Transports	32 685,10 €	35 000,00 €	31 168,32 €	33 800,00 €
	Piscine scolaire	28 800,00 €	30 000,00 €	10 224,00 €	5 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>146 424,19 €</b>	<b>155 260,00 €</b>	<b>128 534,78 €</b>	<b>127 410,00 €</b>
Recettes					
Article	Intitulé	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	Réalisé 2019
	Subvention équipement spo	- €	- €	7 164,70 €	7 000,00 €
	Subventions (DUMISTE)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>17 164,70 €</b>	<b>17 000,00 €</b>
		<b>-136 424,19 €</b>	<b>-145 260,00 €</b>	<b>-111 370,08 €</b>	<b>-110 410,00 €</b>

Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

Au niveau de l'accueil des scolaires à la piscine, certaines classes n'ont pas eu leur cycle piscine en fin d'année 2019/2020. Comment faire pour ne pas pénaliser les enfants dans la suite de leur apprentissage ?

Plusieurs remarques ont été faites sur la température de l'eau du bassin et du pédiluve qui serait trop froide. (des enfants ont été malades après la première séance)

Pour rappel, suite à une rectification des factures de piscine scolaire, la communauté de commune a trop payé. Les années 2019 et 2020 sont donc impactées par la régularisation financière.

**VI-07 INFORMATISATION ET PORTAIL FAMILLE**

**Mise en place d'un Logiciel de pointage et d'un portail famille.**

Janvier 2020 logiciel diabolo

Juillet 2020 portail famille

Communes participantes avec CCPMG: Arquenay, Chémeré-le-Roi, La Bazouge-de-Chémeré, Maisoncelles-du-Maine, Ruillé-Froid-Fonds, Val-du-Maine et Villiers-Charlemagne

Proposition d'étendre le logiciel et le portail aux autres collectivités : Grez en Bouère et Bazougers sont intéressées, les autres collectivités vont être contactées pour leur proposer d'intégrer ce projet.

Plan de financement Portail famille	Validé en conseil le 19/03/2019	Actualisation Validée en conseil le 25/02/2020	REEL
DEPENSES	2019	2020	2020
Acquisition Logiciel + matériel	61 920,80 €	71 306 €	69 625,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 920,80 €</b>	<b>71 305,91 €</b>	<b>69 625,94 €</b>
RECETTES			
Subvention CAF	26 000,00 €	23 500,00 €	22 584,00 €
CD53 - Contrat Territoire	17 640,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
FCTVA	10 157,00 €	11 697,00 €	11 421,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 797,00 €</b>	<b>58 197,00 €</b>	<b>57 005,44 €</b>
<i>CCPMG</i>	<i>8 123,80 €</i>	<i>13 108,91 €</i>	<i>12 620,50 €</i>

Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

Les membres de la commission souhaitent étendre ce projet aux autres collectivités dans mêmes conditions.

Les membres de la commissions ont souligné que cet outil devait être adapté à l'usage des familles pour prévoir une utilisation sur les différents supports (Téléphone, tablettes, PC) et anticiper les futurs modes de paiements.

Il a été précisé que le portail famille est un outil qui peut servir à la communication mais ne doit pas enlever le côté humain et relationnel lors des inscriptions et de la transmission d'informations.

Il a été remarqué que le côté numérique peut poser des problèmes à certaines familles et qu'il faudra veiller à accompagner celles-ci pour ne pas les pénaliser.

- Le Conseil communautaire est invité à :**
- Valider l'extension du portail famille aux autres collectivités dans les mêmes conditions
  - Autoriser le Président ou vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier



## II - ACTION : PETITE ENFANCE

### VI-03 RAM: AMBITION DE L'ACTION

Accompagner les Assistantes Maternelles et Parents (mode de garde et problématiques quotidiennes)  
Proposer des animations et une mise en réseau des professionnels de la Petite Enfance.

#### OBJECTIFS

- Adapter les temps de rencontres sur le territoire aux besoins des Assistantes Maternelles.
- Maintenir le lien qui existe entre les professionnels de la petite enfance et le RAM.
- Mettre en place les projets validés dans le cadre du Projet Pédagogique.
- Observer les conditions locales d'accueil de la petite enfance
- Vigilance sur la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire

**2020 : Renouvellement Convention avec la CAF : Bilan et orientations**

FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
Article	Intitulé	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>28 470,04 €</b>	<b>33 655,00 €</b>	<b>36 741,08 €</b>	<b>36 480,00 €</b>
Recettes					
Article	Intitulé	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
	Amortissement subvention, autre	1 935,52 €	1 038,00 €	1 416,33 €	1 038,00 €
	CAF MSA	23 284,24 €	24 000,00 €	4 915,46 €	41 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 219,76 €</b>	<b>25 038,00 €</b>	<b>5 435,79 €</b>	<b>42 038,00 €</b>
	<b>RAM</b>	<b>-3 250,28 €</b>	<b>-8 617,00 €</b>	<b>-31 305,29 €</b>	<b>5 558,00 €</b>

#### Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

Les membres de la commission demandent si d'autres collectivités peuvent accueillir des animations du RAM et si celles-ci peuvent être plus régulières.

Il a été rappelé que le contexte actuel ne permet pas la reprise des animations dans les locaux.

En revanche, des animations en extérieur sont proposées ainsi que la mise à disposition gratuite de malles pédagogiques.

Il a été signalé que les financements de la CAF et de la MSA n'ont pas été versés entièrement en 2019 suite au renouvellement du CEJ. L'argent sera versé en 2020.

## III - ACTION : JEUNESSE ET INFORMATION JEUNESSE

### VI-05 JEUNESSE : AMBITION DE L'ACTION

- Accompagner et soutenir les jeunes de 13 à 25 ans du territoire dans leurs projets et initiatives
- Proposer des animations pendant les petites vacances scolaires et la période estivale
- Informer, accompagner les jeunes sur différentes thématiques (logement, santé, emploi...)

#### OBJECTIFS

- Assurer et relancer le suivi des groupes de jeunes.

Les membres de la commission ont également insisté sur l'importance de l'accompagnement des groupes de jeunes, plusieurs communes semblent être intéressées par cet accompagnement.

Il a été rappelé que ces groupes de jeunes ne peuvent être accompagnés que s'ils bénéficient de la présence d'un élu référent de la commune.

- Continuer à assurer des partenariats durables et à proposer des animations communes avec les Accueils de Loisirs concernant l'âge « passerelle » (11-13 ans).

De nombreux échanges ont eu lieu sur l'accueil passerelle pour les jeunes de 11 à 13 ans. Un travail est engagé avec les accueils de loisirs qui ont permis d'organiser plusieurs activités pour cette tranche d'âge. (Kokohkid, projet artistique, ...).

Des conventions pourraient être mises en place pour permettre le regroupement de cette tranche d'âge et la mise en place de temps d'activité plus spécifiques.



- Proposer des animations

Pour le séjour à Paris, les membres de la commission souhaitent que les inscriptions restent accessibles à tous.

- Orienter, diriger et accompagner au mieux les jeunes vers des structures adaptées à leurs recherches. (Information Jeunesse).

- Mise en place d'une organisation de transport pour faciliter la mobilité des jeunes.

Les membres de la commission souhaitent faciliter la mobilité des jeunes (mise en place d'un transport avec les minibus et organisation du co-voiturage avec les familles).

- Opération « Chantiers citoyens Argent de poche ».

- Mission de Promeneur du Net.

Dispositif à mettre en avant pour accompagner les jeunes sur les réseaux sociaux.

- Collèges: Renforcer les liens avec les collèges pour l'opération « collèges entreprises », mise en place d'actions de préventions

Plusieurs membres de la commission ont soumis l'idée de faire visiter la Communauté de Communes pour présenter aux jeunes collégiens les différents métiers qu'on y trouve.



## 2020:

Recrutement d'un agent à 0,5 ETP jeunesse afin de poursuivre nos actions vers les jeunes et de renforcer les accompagnements. (Mutualisé avec la MARPA, 0,5 ETP animateur sénior)

Foyer de jeunes, accompagnement de groupe de jeunes, promeneur du net, Information Jeunesse

Récapitulatif Jeunesse (6-1)					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
Article	Intitulé	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	72 637,89 €	86 110,00 €	77 039,89 €	93 008,00 €
Recettes					
Article	Intitulé	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
	Redevances (familles et structures)	19 782,00 €	23 175,00 €	21 939,00 €	23 300,00 €
	CAF MSA	10 430,91 €	12 550,00 €	11 698,41 €	11 750,00 €
	régularisation régie, assurance	786,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	30 999,36 €	35 725,00 €	33 637,41 €	35 050,00 €
<b>JEUNESSE</b>		<b>-41 638,53 €</b>	<b>-50 385,00 €</b>	<b>-43 402,48 €</b>	<b>-57 958,00 €</b>

## **IV - ACTION : SPORT**

### **VI-08 SERVICE DES SPORTS**

#### **1. GENÈSE.**

**un constat:** une offre en matière d'équipements sportifs satisfaisante en quantité et qualité.

**Des enjeux:** faire vivre ces équipements et faire que chacun des habitants du territoire puisse se les approprier et trouver « une offre sportive » à proximité.

**Une volonté politique:** Pour répondre à ces enjeux, mener un travail de soutien et d'animation auprès des associations sportives du territoire en s'appuyant sur l'expérience du service des sports de la Commune de Meslay-du-Maine.

## **Objectifs:**

- Objectifs validés par les élus lors du comité de pilotage qui sera à réactiver :



#### Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

Il a été prévu que 3 élus de la commission se positionneront pour reformer le comité de pilotage Sport.

Il est précisé que le service des sports est intervenu dans les écoles durant le déconfinement

## Missions

### Aide pédagogique:

- Auprès d'un public de 5 à 17 ans
- Auprès des éducateurs pour les soutenir et les aider dans leur engagement bénévole.
- Ne pas se soustraire mais aider les bénévoles lors des séances.
- Apporter une plus value sur les séances grâce à l'apport d'un éducateur supplémentaire.
- Mise en place de l'école des sports.

## Missions

### Aide à la structuration des associations:

- Formation possible pour les projets club. (fidéliser et attirer)
- Aide à la formation des bénévoles.
- Développement du projet associatif
- Développement du projet sportif (temps d'échange)

## Missions:

### Gestion des structures:

- Planning des salles de sports en direction des associations.
- Lien avec les associations concernant le recensement des besoins.
- Faire respecter les règles de fonctionnement au sein des salles afin que chaque utilisateur puisse bénéficier d'un accueil de qualité.
- Permettre l'accessibilité à tous des structures.

## Salles de sports sur le territoire

Salle	Propriétaire	Structures	Convention
Grez en Bouère	Grez en Bouère	2 vestiaires 36/18 mètres (terrain)	10,29€ par heure (salle chauffée)
Bouère	Bouère	2 vestiaires 36/18 mètres (terrain)	7,80€ par heure
Villiers Charlemagne	Villiers Charlemagne	2 vestiaires 36/18 mètres	7,80€ par heure
Val du Maine	CCPMG	4 vestiaires 40/20 mètres (terrain)	
Salle A Meslay du Maine	CCPMG	4 vestiaires 40/20 mètres (terrain)	
Salle B Meslay du Maine	CCPMG	4 vestiaires 40/20 mètres (terrain)	
Salle Bazougers	Propriétaire	Structures	Convention

### Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

La commission s'interroge sur la réponse en terme de créneaux faite aux associations:

Il est précisé que les salles sont occupées de manière variable mais permettent une répartition équilibrée sur le territoire.

La réponse aux besoins faits par les associations est adaptée avec les salles actuelles.

## Associations encadrées sur la saison 2020-2021:

- Bouère Basket
- Meslay Basket
- Tennis de table saint Loup.
- Tennis de table Meslay Du Maine.
- Grez en Bouère Football.
- Villiers Charlemagne Football.
- Meslay football
- Val du Maine Football.
- Escalade (Esculape)
- Handball Meslay.
- Tennis Meslay-du-Maine

### Remarques:

Avec 42,5 heures (18 séances) envers les associations en face à face. Le service des sports arrive à encadrer plus de 300 enfants.

Sur un effectif de -18 ans d'approximativement 1025 enfants (chiffre saison dernière). Le service des sports encadre 26% des enfants.

2 séances d'école de sports pour les 3- 6 ans sont proposées en plus du travail sur les associations.



## Ecole des sports:



Résidence	nombre	Sur liste d'attente
Val du Maine	2	
Cossé	2	
Le Bignon	1	2
Bouère	1	
Greze		1
Villiers	3	
Saint Charles		1
Saint Denis		1
Meslay	12	3
Arquenay	4	
Ruillé	1	1
Cheméré	1	
Bazougers	1	1
La cropte	1	
autres	1	
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>10</b>

Actuellement, les 2 séances sont remplies avec 15 enfants par séance.

Il y aurait une capacité d'enfants suffisante pour un troisième créneau. (10 enfants sur liste d'attente)

### Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

Communication parfois défaillante: Les élus de la commission seront mis au courant par un mail des flyers distribués dans les écoles.

Les membres de la commissions souhaitent la création d'un autre créneau:

Un essai a été tenté sur Bouère le mercredi matin la saison passée mais cette séance n'avait pu se créer avec l'inscription de seulement 5 participants.

Les communes de Bouère et Bazougers où il y a un potentiel d'enfants ont été évoqués.

La séance du Mercredi paraît complexe à mettre en place de part la disponibilité des gens. Il est évoqué la possibilité de se rapprocher d'un centre de loisirs pour évoquer ce type d'animation sur le Mercredi.

Les possibilités évoquées par les membres de la commission sont:

Le créneau du samedi paraît plus accessible pour les parents en terme de déplacement cependant l'effectif d'éducateurs étant de 2 sur Meslay demanderait une réorganisation du service sur le samedi matin.

Des éventualités sont envisagés avec un semestre par enfant

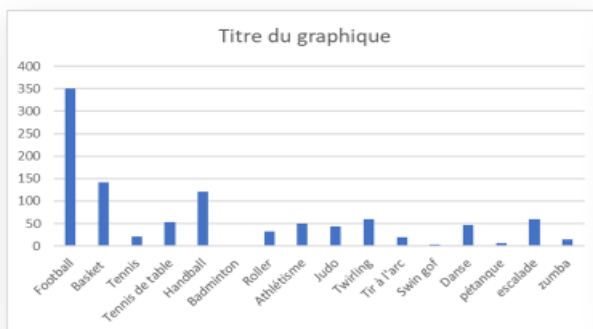
Il est aussi évoqué la mise en place de séances avec un bénévole et un professionnel afin de permettre l'utilisation d'un éducateur sur un autre créneau.

Une présentation, avec plusieurs options sera effectuée lors de la prochaine commission.

Commission Enfance Jeunesse et Sport - 15 Septembre 2020



## La pratique chez les moins de 18 ans:



Football	351
Basket	141
Tennis	21
Tennis de table	53
Handball	121
Badminton	0
Roller	33
Athlétisme	50
Judo	44
Twirling	59
Tir à l'arc	19
Swin golf	3
Danse	47
pétanque	7
escalade	60
zumba	15
<b>TOTAL</b>	<b>1024</b>

**VI-09 SALLE DE SPORTS DE MESLAY DU MAINE A****VI-10 SALLE DE SPORTS DE MESLAY DU MAINE B****VI-11 SALLE DES SPORT DE VAL DU MAINE****VI-12 SALLE DES SPORTS DE BAZOUGERS**

Financement identique aux autres équipements communautaires sur la base de 55% CCPMG et 45% Commune.

<b>Plan de Financement</b>	
<b>SALLE DE SPORT INTERCOMMUNALE DE BAZOUGERS</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>ETTC Sept 2020</b>
Etudes	138 052,72 €
Travaux	1 558 765,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 696 818,17 €</b>
<b>RECETTES</b>	
ETAT - DETR 2019	150 000,00 €
REGION - NCR	351 948,00 €
Conseil Départemental	75 000,00 €
CNDS	184 949,00 €
FCTVA	278 346,05 €
Commune de Bazougers 45%	295 458,80 €
Maitre d'ouvrage CCPMG 55%	361 116,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 696 818,17 €</b>

Avis de la Commission :

La commission prend acte des éléments présentés.

Il est demandé si l'offre est importante en terme de sport sur le territoire:

En terme de nombre d'activité, la CCPMG permet une pratique dans les associations de plus de 20 sports ce qui est plutôt un nombre important en comparaison d'autres collectivités.

Il est précisé que d'autres activités par d'autres supports que les associations sont proposées à Bazougers et Ruillé. (Djembel et danse)

**VI-13 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

- **SALLE DE JUDO INTERCOMMUNALE**
- **STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADES**
- **SALLES DE SPORTS COMMUNALES- Conventions d'utilisation**  
Greze en Bouère, Villiers Charlemagne, Bouère
- **PISCINE ST CHARLES** participation financière au déficit de fonctionnement (été)

**VI-14 PISCINE L'AZURÉO**

Gestion de la DSP, lien avec les écoles (planning et facturation liée au contrat)

Avis de la Commission :

Il est nécessaire de revoir la constitution du comité de pilotage et de prévoir des temps de travail pour anticiper la fin du contrat de DSP.

### **Fonctionnement Général:**

Pour l'organisation de la commission, il a été prévu :  
« Save the date » au moins 15 jours avant le date de commission  
Pas toujours le mardi, possibilité de programmer la réunion à 18h30  
Envoi invitation avec ordre du jour 7 jours avant via « i-dlibRE »

Commission : présentation en fonction de l'ordre du jour, avec toujours un point « questions diverses »

Ne pas hésiter à contacter le service pour avoir des réponses ou mettre des choses à l'ordre du jour (mail, téléphone)  
Envoi du CR de commission à tous

---

## **AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- Il est signalé des problèmes de température de l'eau insuffisante pour les enfants dans le cadre de la piscine scolaire à l'Azuréo. Des enfants sont tombés malades. Ce signalement sera remonté au directeur de l'AZUREO.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- Valide le rapport tel que présenté.
- Valide l'extension du portail famille aux autres collectivités dans les mêmes conditions que le déploiement de la première phase.
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## **X – Rapport du Conseil d'exploitation Eau- Assainissement-Voirie du 15 septembre 2020**

*Rapporteur : Michel COTTEREAU, Vice-Président*



Conseil Communautaire – 22 septembre 2020  
Dossier N°10

**Rapport de la Commission  
Voirie - Eau – Assainissement  
15 septembre 2020**

Responsable de la commission : Michel COTTEREAU

Etaients présents :

ARQUENAY	BREHIN	Jean-Paul
BANNES	GASNIER	Jérôme
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane
GREZ EN BOUERE	OLLIER	Yann
LA CROPTTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	LANDELLE	Bertrand
MAISONCELLES DU MAINE	TESTIER	Joël
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
SAINT BRICE	HIVERT	Bruno
SAINT CHARLES	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain
SAULGE	LEPAGE	Jacqueline
BOUESSAY	FREUSLON	Christophe

Etaients absents excusés :

BAZOUERS	BRECIN	Wilfrid
CHEMERE LE ROI	LEROY	Michel
RUILLE FROID FONDS	HOUDU	Philippe
ST LOUP DU DORAT	BOUCAUD	Gillies

Etaients absents :

BOUERE	MOURIN	Patrick
LA BAZOUGE DE CHEMERE	DELHOMMEAU	Aymeric
LE BURET	CATILLON	Didier
MAISONCELLES DU MAINE	TESTIER	Joël
PREAUX	SERGENT	Alain

Assistaient également : Jérôme Cribier – Olivier Cottereau

Directeur des Services Techniques : Jérôme CRIBIER

[j.cribier@paysmeslaygrez.fr](mailto:j.cribier@paysmeslaygrez.fr)

02.43.64.27.29

Directeur du Service Des Eaux : Olivier COTTEREAU

[o.cottureau@paysmeslaygrez.fr](mailto:o.cottureau@paysmeslaygrez.fr)

02.43.64.16.22

Voirie - Eau - Assainissement

## Commission Voirie - Eau - Assainissement

1. Présentation du service Voirie - Eau - Assainissement
2. Voirie
3. Eau
  - Point sur les opérations d'investissement 2020
  - Fonds de l'eau et fonds solidarité
  - Avenant de copilotage Ex Siaep Ballée-Bouessay
  - Liste des projets communaux 2021-2022
4. Assainissement
  - Point sur les opérations d'investissement 2020
  - Hygiénisation des boues
  - Point sur les conventions avec les communes
  - Liste des projets communaux 2021-2022

Voirie - Eau - Assainissement

# 1 - Présentation du Service

## Organigramme

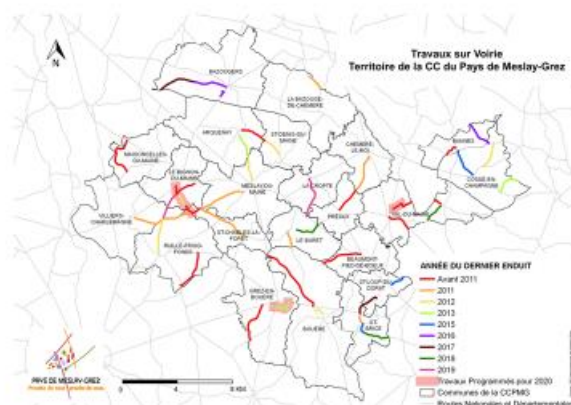


## 2 - Voirie

- Voirie
- Accotement et fossés
- Enrobé à froid
- Signalétique - Ouvrage d'art
- Entretien des dépendances
- Eclairage Public
- Radar pédagogique
- Assistance Technique Intercommunale



## - Voirie -



### Travaux 2020

- VC 1 de Linières à Val du Maine
- VC 3 De St Charles au Bignon du Maine
- VC 205/206 de Grez en Bouère

Pour un montant de 58 500 € HT

La commission souligne que certains travaux réalisés présentent des anomalies qu'il convient de reprendre.



## - Voirie -

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Communauté de Communes a pris la compétence voirie d'intérêt communautaire sur **88 Kms** de voies communales réparties sur les 23 communes (cf. liste du tableau joint) pour une surface globale de voirie d'intérêt communautaire de **320 000 m<sup>2</sup>**. Ce transfert s'est réalisé sans transfert de charges. En 2006, la compétence s'est élargie à la gestion des accotements et fossés couplée à un transfert de charges.

### 1. Rappel des statuts

La Communauté de Communes a pris la compétence générale de la voirie sur la voirie d'intérêt communautaire. La compétence transférée à la Communauté de Communes comprend la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et s'entend avec transfert des charges annuelles nouvelles d'investissement et de fonctionnement.

#### Sont voiries d'intérêt communautaire :

- Les voies existantes permettant la desserte des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire et des équipements communautaires de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes assurera toutes les charges d'investissement et de fonctionnement sur l'emprise totale de ces voies.
- Les voies communales transférées. La limite étant fixée au panneau d'entrée d'agglomération. S'il n'y a pas de panneau, la limite se situera à partir de la première maison de l'agglomération.

#### Ne sont pas transférés :

- Le nettoyage et le balayage des voies d'intérêt communautaire transférée.
- L'entretien des « nids de poule » des voies d'intérêt communautaire : la communauté de communes met à disposition des communes de l'enrobé à froid.
- Le déneigement des voies d'intérêt communautaire.
- L'éclairage public des voies d'intérêt communautaire excepté si elles se situent dans une zone d'activités créée ou transférée à la Communauté de Communes.



## - Voirie -

Type de dégradations	Type d'interventions	Responsabilités	Observations
Nids de poule	Qui signale ? Qui intervient ? Qui prévoit les matériaux ?	Communes Communes CCPMG	
Dégradations de rive : - linéaire - ponctuelle apparentée à des nids de poule	Qui signale ? Qui intervient ? Qui fournit les matériaux ?	Communes Communes CCPMG	
Inondations de chaussée : - Pont obstrué - Orage	Qui signale ? Qui intervient ? Qui fournit la signalisation ?	Communes Communes Communes	(1)
Arbres tombés sur la chaussée	Qui signale ? Qui intervient ? Qui barre la route ?	Communes Communes Communes	(2)
Reseauage	Qui signale ? Qui intervient ? avec quoi ?	Communes Communes	(3)
Boues sur la chaussée	Qui signale ? Qui intervient si l'auteur n'est pas connu ?	Communes si l'auteur n'est pas connu	
Signalisation verticale existante	Qui assure la maintenance ? Qui prend en charge le remplacement ? Qui met en place ou répare ?	CCPMG CCPMG CCPMG	(4)
Signalisation verticale nouvelle	Qui prend en charge ? Qui met en place ?	CCPMG CCPMG	(4)
Gasoil	Qui signale ? Qui épand le produit ?	Communes Communes	(5)
Viabilité hivernale	Qui sale en cas de verglas ? Qui pose les barrières de dégel ?	Prestataire extérieur Prestataire extérieur	(6)
Ouvrages d'art	Qui surveille ? Qui réalise l'entretien courant ? Qui réalise la réhabilitation ?	Communes Communes CCPMG	(7)



## - Voirie -

### Voirie :

Il s'agit d'un marché à bons de commande reconductible 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans. Au cours du premier trimestre 2017, un groupement de commandes a été proposé aux communes et une nouvelle consultation des entreprises a été lancée. La consultation a permis de retenir l'entreprise COLAS située à Allonnes. Le marché a été notifié le 23 mai 2017.

Le marché actuel arrivera au terme le 23 Mai prochain, nécessitant ainsi le lancement d'une nouvelle consultation au quatrième trimestre 2020.

[Le Conseil d'exploitation propose de valider le lancement d'une nouvelle Consultation pour le marché à bons de commande Voirie. Une convention de groupement de commandes sera proposée à chaque commune membre.](#)

### Accotement et Fossés :

Le marché curage de fossé a été notifié à l'entreprise REMON en date du 21 Novembre 2018. Il s'agit d'un marché à bons de commande reconductible 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans.

En 2020, il est proposé de réaliser les curages des voies listées ci-dessous :

- VIC 1 de Linières à Val du Maine
- VIC 2 des Blanchetières à Maisoncelles du Maine

Une enveloppe de 16 000 € TTC est proposée afin de réaliser les travaux de curage des fossés.



## - Voirie -

### Enrobé à Froid :

Dans le cadre de l'entretien des voiries, notamment des « nids de poules » qui peuvent se créer sur les voies d'intérêt communautaire et sur les voies communales, un dépôt d'enrobé à froid est à disposition des communes au pôle technique de Meslay du Maine. Des gravillons 2/4 sont également disponibles à la déchetterie, en cas de ressuage de la chaussée ainsi que des déchets de carrière en vue de la mise à niveau des accotements

En 2019, 11 communes ainsi que la CCPMG ont bénéficié d'enrobé à froid pour un total d'environ 13 Tonnes pour un montant de 1 402,32€ TTC.

### Signalétique:

L'entretien des voiries intègre également le renouvellement des panneaux et le traçage au sol. En 2019, les travaux de signalisation horizontale et verticale ont été réalisés pour un montant de 3 635,65€ TTC.

### Ouvrage d'Art:

Les ouvrages d'arts sont recensés en deux catégories différentes. Il existe des ouvrages de franchissement d'ouverture supérieure et inférieure à 2 mètres.



## - Voirie -

### Entretien des dépendances :

Une nouvelle consultation des entreprises pour la réalisation du broyage des accotements, des talus et des fossés, a été lancée au cours du premier trimestre 2017.

Cette consultation, pour l'ensemble de la voirie d'intérêt communautaire, a concerné :

- \* Le broyage des accotements 2 fois par an :
  - 1er passage : entre le 10 mai et le 10 juin (avec broyage des points singuliers)
  - 2ème passage : entre le 1er octobre et fin novembre
- \* L'élagage des fossés et des talus :
  - Passage entre le 1er octobre et la fin novembre

Lot n°1 Secteur Bazougers	Lot n°2 Secteur Villiers Charlemagne	Lot n°3 Secteur Bouère	Lot n°4 Secteur Val du Maine
Arquenay	Le Bignon du Maine	Beaumont Pied de Boeuf	Chéméré le Roi
Bazougers	Maisoncelles du Maine	Bouère	Cassé en Champagne
La Bazouge de Chéméré	Meslay du Maine	Le Buret	La Cropte
Meslay du Maine	Ruillé Froid Fonds	Grez en Bouère	Bannes
Saint Denis du Maine	Saint Charles la Forêt	Saint Brice	Préaux
	Villiers Charlemagne	Saint Loup du Dorat	Val du Maine
12 900 ml	28 000 ml	23 500 ml	22 600 ml

Le marché actuel arrivera au terme le 4 Mai prochain, nécessitant ainsi le lancement d'une nouvelle consultation.



## - Voirie -

### Radars Pédagogiques

En 2017, un radar pédagogique solaire et sur mât mobile a été acheté pour un montant de 3 109.78 € TTC. Une convention de mise à disposition auprès des communes a été élaborée.

En 2019, deux communes ont utilisé le radar pédagogique ayant pour objectif de connaître le V85 ainsi que le trafic journalier. Il est notamment recommandé sa mise en place avant et après projet d'aménagement pour se rendre compte de l'impact des travaux. Lors de l'élaboration d'un projet ou bien d'éventuelles aménagements, le rapport d'analyse nous donne des informations primordiales.

V85 : La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules. On assimile parfois la V85 à la vitesse pratiquée sur une route.

### Assistance Technique Intercommunale

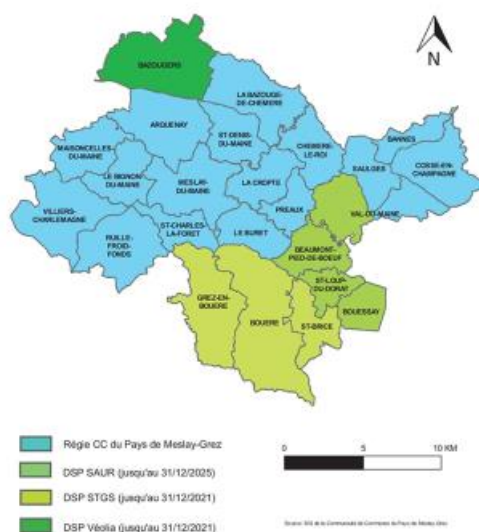
L'assistance Technique Intercommunale est proposée aux communes ayant pour objectif de réaliser des travaux d'aménagements ou de bâtiments. Celle-ci comporte plusieurs parties:

- Prise en compte des objectifs communaux
- Réalisation des dossiers d'études (AVP – PRO)
- Réalisation du dossier de consultation des analyses des candidatures et des offres
- Assistance à la passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance lors des opérations de réception des travaux

Il est précisé que les quatre premières heures sont gratuites; les suivantes facturées 39 €



## 3 - EAU - Périmètre d'intervention



Le Pays Meslay-Grez a pris la compétence Eau en intégralité avec actif et Passif au 1er Janvier 2018 pour:

- SIAEP de Meslay Ouest
- SIAEP de Cossé
- SIAEP de Chéméré (en partie)
- SIAEP d'Argentré Sud (Bazougers)
- SIAEP de Grez en Bouère
- SIAEP de Ballée
- Ville de Meslay du Maine
- Commune de Préaux

La distribution de 17 communes est sous REGIE et 3 contrats DSP sont en cours.



## - Eau - Ressources en eau

Captage	Commune	Prélèvement autorisé	Production	Traitement	Des infection	Date	Obs
La Fontinière	La Bazouge de Chêmeré	912 500 m <sup>3</sup> / an	1 600 m <sup>3</sup> / J	Nitrates : traitement par eau de mélange	Chlore gazeux	1962	
Moulin de Rousson	Saulges	365 000 m <sup>3</sup> / an	600 m <sup>3</sup> / J	Turbidité et nitrates : filtration sable + eau de mélange	Javel liquide	1990	Réhabilitation programmée en 2019/2020
Juigné	Maisoncelles	647 500 m <sup>3</sup> / an	1 200 m <sup>3</sup> / J	Fer et manganèse Traitement biologique	Chlore gazeux	1964	Nouveau captage en 2020
Montzavallon	Meslay du Maine	730 000 m <sup>3</sup> / an	1 600 m <sup>3</sup> / J	Fer et Calcaire Traitement biologique et chimique	Chlore gazeux	1998	Mis à jour de l'automate en 2019 - Décolmatage prévu en 2020
La Jausselinière	La Cropte	219 000 m <sup>3</sup> / an	400 m <sup>3</sup> / J	/	Chlore gazeux	1990	
Le Plessis	Préaux	73 000 m <sup>3</sup> / an	200 m <sup>3</sup> / J	/	Chlore liquide	1955	Interconnexion en 2019 en cours et réhabilitation programmée en 2020
Montreuil	Villiers Charlemagne	60 000 m <sup>3</sup> / an	50 m <sup>3</sup> / J	/		1960	
Grand Rousson DSP SAUR	Val du Maine		1 200 m <sup>3</sup> / J	Nitrates Traitement biologique	Chlore gazeux	1989	Réhabilité en 2017
La Mauditière DSP-STGS	Grez en Bouère	474 500 m <sup>3</sup> / an	1 200 m <sup>3</sup> / J	Nitrates Traitement biologique	Chlore gazeux		

Le service des eaux comporte 9 Captages dont 2 en DSP, l'ensemble des captages sont en Eaux Souterraines sauf « La Mauditière » à Grez en Bouère qui est en eau de surface.



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout, proche de vous



## - Eau -

### Réservoirs et Distributions

Réservoir	Commune	Type	Capacité	Année de construction	Convention antenne	Observation
Le Four Rouge	La Bazouge de Chêmeré	Château d'eau	400 m <sup>3</sup> 1 cuve	1965	CDG3	Réhabilité en 2013
Maison Neuve	Cossé en Champagne	Château d'eau	250 m <sup>3</sup> 1 cuve	1960	Antenne relais OM	
Meslay	Meslay du Maine	Château d'eau	300 m <sup>3</sup> 2 cuves	1950	Antenne relais OM Bouygues	Réhabilitation à prévoir en 2021
Préaux	Préaux	Réservoir au sol	25 m <sup>3</sup> 1 cuve	1807	/	Réhabilitation prévue en 2023
La Haie Guilbot	Villiers Charlemagne	Château d'eau	250 m <sup>3</sup> 1 cuve	1965	Antenne relais OM Orange Free (en cours)	Réhabilité en 2018
Le Landereau	Meslay du Maine (route du Barre)	Château d'eau	200 m <sup>3</sup> 1 cuve	1965	Antenne relais OM SFR	Réhabilitation à prévoir en 2023
Ballée DSP SAUR	Val du Maine	Château d'eau	250 m <sup>3</sup> 1 cuve	1960		Réhabilité en 2011
La Touche Fonde DSP SAUR	Beaumont Pied de Bouff	Château d'eau	300 m <sup>3</sup> 1 cuve	1980		Réhabilité en 2012
Des Bouteaux DSP STGS	Grez en Bouère	Château d'eau	300 m <sup>3</sup> 1 cuve			
St Aignan DSP STGS	Genes sur Glaise	Château d'eau mise à dispo par le SIAEP de Bierné	350 m <sup>3</sup> 1 cuve			Changement des fenêtres en 2019

Le service des eaux comporte 10 réservoirs , 535 km de réseau en régie et 275 km en DSP. La régie des eaux Capte environ 1 100 000 M3/an pour distribué 5109 abonnés. Une supervision est en finalisation pour la gestion de ce patrimoine.

Une visite d'ouvrages principaux sera organisée.



Voire - Eau - Assainissement



## EAU – OP103 Compteurs radio-Relève

Il est prévu de renouveler les 5100 compteurs de la Régie en intégrant un module Radio relève, une enveloppe financière de 102 000 € est intégrée au budget 2020 pour 1000 compteurs, ce budget sera à renouveler annuellement sur 5 ans.

Ce marché sera divisé en deux lots

Lot 1 : Fourniture compteurs

Lot 2 : pose compteurs

Le Conseil d'exploitation propose de valider le lancement de la consultation des entreprises pour cette opération.

OPE 103 - Compteurs Radio Relève				
INVESTISSEMENT				
Budget Régie Eau	BP 2020	Réalisé au 31/08/20	Reste à réaliser	
Article				
DEPENSES				
OP 103	Lot 1 - Fourniture Compteur	67 000,00 €	- €	67 000,00 €
Op 103	Lot 2 - Pose Compteur	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
				- €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>102 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>102 000,00 €</b>

Voirie - Eau - Assainissement

## EAU – OP133 Réhabilitation CE de Meslay du Maine

Une réhabilitation de l'étanchéité de la cuve et une mise en sécurité du château d'eau de Meslay du Maine est nécessaire.

Cette opération a été programmée au budget 2020 pour un montant estimé de 180 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre est confiée à SAFEGE pour un montant de 10 440 € HT

Safège a réalisé l'Avant-Projet qui estime ces travaux à 189 730 € HT

OPE 133 - Réhabilitation CE - Meslay du Maine				
INVESTISSEMENT				
Budget Régie Eau	BP 2020	Réalisé au 31/08/20	Montant Stade AVP	
Article				
DEPENSES				
	Maitrise d'Œuvre Safège	10 000,00 €	- €	10 440,00 €
	Avant Projet: Safège	164 000,00 €	- €	182 980,00 €
	Frais annexe	6 000,00 €		6 750,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>200 170,00 €</b>
Article				
RECETTES				
	Subvention CD 53 - 30 %	54 000,00 €		60 051,00 €
				- €
				- €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>60 051,00 €</b>
	<b>BILAN</b>	<b>- 126 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>140 119,00 €</b>

Le Conseil d'exploitation propose d'amender ce budget 2020 de 30 000 € pour couvrir l'ensemble des travaux soit mobiliser une enveloppe de 210 000 € HT.

Il est précisé que les travaux devront se tenir en janvier/février 2021.

Voirie - Eau - Assainissement

## EAU – OP136 Réhabilitation Bâche Captage de Montavallon

En octobre 2019, lors du lavage annuel de la bâche de Montavallon, il a été détecté un décollement de l'enduit intérieur ainsi qu'une altération sur le béton de la structure. Cette bâche de 900 m3 sert de réserve au château d'eau.

Les travaux ont été estimés pour un montant de 100 000 € HT et intégrés au budget 2020.

La maîtrise d'œuvre est confiée à SAFEGE pour un montant de 10 440 € HT

Safège a réalisé l'Avant-Projet qui estime ces travaux à 125 820 € HT

OPE 136 - Bache Montavallon - Meslay du Maine				
INVESTISSEMENT				
Budget Régie Eau		BP 2020	Réalisé au 31/08/20	Montant Stade AVP
<b>DEPENSES</b>				
Article				
	Maitrise d'Œuvre: Safège	6 000,00 €	- €	5 800,00 €
	Avant Projet: Safège	89 000,00 €	- €	119 070,00 €
	Frais annexe	5 000,00 €		6 750,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>131 620,00 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Article				
	Subvention CD 53 - 30 %	30 000,00 €		39 486,00 €
				- €
				- €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>39 486,00 €</b>
	<b>BILAN</b>	<b>- 70 000,00 €</b>	<b>- € -</b>	<b>92 134,00 €</b>

Le Conseil d'Exploitation propose d'amender ce budget 2020 de 40 000 € pour couvrir l'ensemble des travaux et ainsi porter l'enveloppe à 140 000 € HT

## EAU – OP13 Réhabilitation du réseau AEP du Centre Bourg de Le BURET.

La Commune de Le Buret a projeté l'effacement des réseaux aériens en fin d'année 2020 avec un projet d'aménagement en 2022.

Le réseau AEP étant à renouveler, le service des eaux a souhaité profiter de cet enfouissement pour le réhabiliter.

Ces Travaux ont été estimés à 100 000 € HT et intégrés au budget 2020

Une consultation a été envoyée à 3 maîtrises d'œuvre pour une remise d'appel le 31 Août.

SAFEGE: 4 800 € HT

IRH : 14 570 € HT

OCEAM: 4 700 € HT

Le Conseil d'Exploitation propose de retenir l'offre de OCEAM pour la maîtrise d'œuvre de ce chantier.

OPE 131 - Réhabilitation Réseau AEP Centre Bourg le Buret				
INVESTISSEMENT				
Budget Régie Eau		BP 2020	Réalisé au 31/08/20	Reste à réaliser
<b>DEPENSES</b>				
Article				
OP 131	Réhabilitation AEP Centre Bourg - Le Buret	100 000,00 €		100 000,00 €
			- €	- €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Article				
	Subvention CD 53 - 30 %	30 000,00 €		30 000,00 €
				- €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>30 000,00 €</b>
	<b>BILAN</b>	<b>- 70 000,00 €</b>	<b>- € -</b>	<b>70 000,00 €</b>

## EAU DSP – OP313 Réhabilitation AEP Rue de la Libération à Grez en BOUERE

Il est prévu de la réhabilitation du réseau AEP de la Rue de la Libération à Grez en Bouère avec un budget de 170 000 € HT La maîtrise d'œuvre est réalisé par IRH pour un montant de 11 700 € HT. Suite à la remise des offres du 26 Juin 2020, l'offre la mieux-disante après négociation est de 164 996,20 € HT pour l'entreprise GT Cana.

Le budget prévu ne couvre pas le coût de l'opération, il est proposé une demande de budget supplémentaire de 10 000€ HT pour valider l'opération.

DSP OPE 313 - Réhabilitation Réseau Rue de la libération - Grez en Bouère				
INVESTISSEMENT				
Budget DSP		BP 2020	Réalisé au 31/08/20	Montant stade AVP
<b>DEPENSES</b>				
Article				
OP 131	Maitrise d'œuvre IRH	11 700,00 €	2 948,79 €	11 700,00 €
	Publication	300,00 €	309,76 €	309,76 €
	Offre GT Cana	158 000,00 €		164 996,20 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>3 258,55 €</b>	<b>177 005,96 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Article				
	Subvention CD 53 - 30 %	51 000,00 €		53 101,79 €
				- €
				- €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>53 101,79 €</b>
	<b>BILAN</b>	<b>- 119 000,00 €</b>	<b>- 3 258,55 €</b>	<b>- 123 904,17 €</b>

Le Conseil d'exploitation propose d'amender ce budget 2020 de 10 000 € pour couvrir l'ensemble des travaux et ainsi porter l'enveloppe à 180 000 € HT  
Il est précisé que les travaux pourraient démarrer en novembre 2020.

## - Eau -

### FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX LIES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Départemental de la Mayenne a, lors de sa séance du 15 juin 1992, proposé aux collectivités du département, compétentes en matière de distribution d'eau potable, la création d'un Fonds Départemental permettant d'apporter une aide à la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des collectivités adhérentes.

Ainsi, les collectivités précédemment compétentes, s'étaient engagées à recouvrer auprès des abonnés ou à la faire recouvrer par la société chargée de l'exploitation du service d'eau.

En conséquence, il est proposé, avec prix d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de transfert de la compétence eau potable à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, de signer une nouvelle convention avec le Conseil Départemental qui remplacera les conventions signées entre le Département de la Mayenne et :

- la ville de Meslay du Maine (délibérée le 17 septembre 1993)
- la commune de Préaux (délibérée le 23 février 2004)
- le SIAEP Meslay-Ouest (délibérée le 14 mars 1997)
- le SIAEP de Chémeré le Roi (délibérée le 22 février 1993)
- le SIAEP de Cossé en Champagne (délibérée le 12 février 1993)
- le SIAEP de Grez en Bouère (délibérée le 11 février 1993)
- le SIAEP de Ballée (délibérée le 17 mars 1993)
- le SIAEP d'Argentré sud (délibérée le 25 février 1993).

Le fonds départemental est prélevé sur la facture des abonnés et reversé par la CCPMG.  
Le montant du fond départemental 2018 reversé en 2019 est de 250 552,02 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cette nouvelle convention.

- Eau -

### Adhésion à la Charte Solidarité Eau pour l'année 2020

Le Conseil Départemental assure l'entière responsabilité du Fonds de Solidarité logement qui vient en aide aux personnes et familles en difficulté.

Comme chaque année, il est proposé aux collectivités de concéder des abandons de créances sur la base annuelle de 0,2049 € par abonné soit pour la Communauté de Communes du pays de Meslay Grez :

6 626 abonnés x 0,2049 € = 1 357,67 € pour l'année 2020

- Le Conseil d'exploitation propose de valider l'adhésion à la charte solidarité Eau pour 2020.



- Eau -

### Avenant de Copilotage Ex Siaep de Ballée-Bouessay

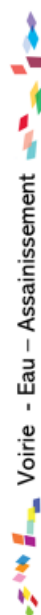
Le SIAEP BALLEE a délégué son service public de distribution d'eau potable à la société SAUR par un contrat visé en Préfecture le 9 mai 2014 et qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour assurer la continuité du service AEP, et par convention d'entente entre la CCPMG et la commune de BOUESSAY, la CCPMG a poursuivi la gestion des ouvrages de production et réseaux de distribution, et l'exploitation du service sur la commune de BOUESSAY pour les années 2018 et 2019.

De la même manière, pour assurer la continuité du service AEP, et par convention d'entente entre la CCPMG et la Communauté de communes de SABLE, la CCPMG a poursuivi la gestion des ouvrages de production et réseaux de distribution, et l'exploitation du service sur la commune de BOUESSAY pour l'année 2020.

Par arrêté préfectoral du 13 mars 2020, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le périmètre de représentation substitution de la Communauté de communes de SABLE sur SARTHE dans le syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable SARTHE et LOIR est élargi au territoire de la commune de BOUESSAY.

Une convention est donc proposée à compter du premier janvier 2021 sur deux collectivités devenues cocontractantes du délégataire (la CCPMG et le SMAEP).



## - Eau -

### Avenant de Copilotage Ex Siaep de Ballée-Bouessay

Suite aux différents transferts de compétence AEP, et à la représentation substitution de la CC de SABLE SUR SARTHE dans le syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable SARTHE et LOIR, la CCPMG fournira de l'eau potable en gros au SMAEP pour l'alimentation de la commune de BOUESSAY sous convention.

L'eau est livrée par la CCPMG au SMAEP, au point de livraison situé au lieu dit la Morlière à BOUESSAY sur la conduite de 140 mm, bouclé avec un 125mm amiante ciment, conduites qui relie ST LOUP DU DORAT à BOUESSAY. Ce poste de comptage est à la charge de la CCPMG ainsi que son entretien. Le coût est de 10 488,38 € HT

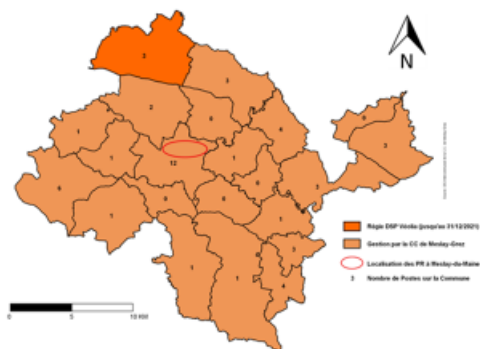
Le prix du m3 correspond à la part collectivité, instituée pour couvrir les investissements et les amortissements relatif à la production et aux conduites d'adduction permettant la livraison d'eau à l'extérieur du périmètre de la CCPMG.

Son prix de base est de : 0,53 €/m3 HT et est actualisé une fois par an au 1er janvier

Le Conseil d'Exploitation propose de valider la convention de vente d'eau avec le SMAEP SARTHE et LOIR et l'avenant de copilotage avec le SMAEP SARTHE ET LOIR et la SAUR.



## 4 - ASSAINISSEMENT - Périmètre d'intervention



Le Pays Meslay-Grez a pris la compétence Assainissement en intégralité avec actif et Passif au 1er Janvier 2018 pour Meslay du Maine et Bazougers sous DSP Véolia.

Pour les autres communes, La compétence assainissement a été transférée sans excédent et sans les impayés. Ce transfert est sous convention avec chaque mairie: Investissement et gestion administrative pour la CCPMG, Entretien effectué par les communes sous indemnités de la CCPMG.





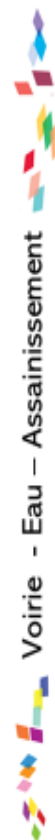
## - Assainissement - Unités de traitement

Communes	Equivalents habitants	Unités réseaux (en km)		Poste de relevage	Type de Step	Observations
		réseau séparatif	réseau unitaire			
Arquesay	400	4		2	lagunes	curage prévu en 2020
Baillé	850	5,3		2	filtres plantés	
Bannes	100	1		0	lagunes	
La Bazouge de Chêneset	225	3,1		3	lagunes	schéma directeur en cours
Escougers	867	7,4		3	boues activées	Schéma directeur à prévoir en 2020
DSP Viedia						
Beaumont Pied de Bouz	190	0,75		1	lagunes	
Le Bignon du Maine	333-290	1,5		1	lagunes	
Bouéte	750	0,5		1	filtres plantés	construction neuve en 2018
Le Bunt	250	2,2		0	lagunes	curage prévu en 2020
Chêneset le Roi	400	3		4	lagunes	
Coscé en Champagne	200	2,5		3	lagunes	curage effectué en 2019
La Cropte	180	1		1	lagunes	
Epreux le Segun	200	1,5		1	lagunes	
Gez en Douire	1000	0,9		1	boues activées	Schéma directeur à prévoir en 2020
Mesconcelles du Maine	350	2,9	0,2	1	lagunes	
Meslay du Maine	3500	40,5	5,5	12	boues activées	Verde électrique panneaux solaires
Pébaux	50	0,2			filtres	
Ruillé Prad Fonds	225	2,3		1	lagunes	schéma directeur 2019
Saint Brice Centre bourg	270	2,25		2	lagunes	
Saint Brice Les Acéles	300	3		2	lagunes	
Saint Charles la Forêt	150	1,5			lagunes	curage prévu en 2019
Saint Denis du Maine	217	2,6	1,3		lagunes	2 postes au tourisme schéma directeur 2019
Saint Loup du Don	240	3,4		3	lagunes	
Villiers Charlemaize	900	3		6	lagunes	
<b>TOTAL</b>		<b>116,8</b>	<b>7</b>	<b>50</b>		

Le service des eaux comporte :

- 24 STEP dont 3 en boues activées, 3 Filtres plantés de roseaux et le reste en lagunage.
- 123 Km environ de réseaux de collecte d'eaux usées.
- 50 postes de relevage.

L'entretien est sous convention avec les communes, sauf Meslay du M. qui a transféré son agent.  
Coût annuel: 84 753,18 €



### ASSAINISSEMENT – OP216 Mise en séparatif du réseau « Rue du Paradis » à St denis du Maine

Suite au Schéma directeur effectué en 2018, l'agence de l'eau impose la séparation des réseaux unitaires identifié.

De plus, la commune souhaite aménager la rue du paradis en 2021, le conseil communautaire du 17 décembre 2019 a donc validé l'opération pour mandater l'opération pour un budget estimé à 75 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre est confié à OCEAM pour un montant de 4250 € HT

L'avant projet prend en compte la rue du paradis et le réseau en amont, il a été estimé comme suivant :

- Réseau principal : 110 974,00 € HT
- Réseau riverains 26 563,00 € HT
- Soit un total de 137 537,40 € HT
- Le Conseil d'Exploitation propose d'amender ce budget 2020 de 70 000 € pour couvrir l'ensemble des travaux

OPE 216 - Mise en séparatif Rue du Paradis - Saint Denis du Maine				
INVESTISSEMENT				
Budget Régie Assainissement		BP 2020	Réalisé au 31/08/20	Montant stade AVP
<b>DEPENSES</b>				
Article				
OP 216	Maitrise d'œuvre Océam	5 000,00 €	1 446,27 €	4 250,00 €
	Avant-Projet - Océam	70 000,00 €		137 537,40 €
				- €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>1 446,27 €</b>	<b>141 787,40 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Article				
OP 115	Subvention Agence de l'eau	22 500,00 €		42 536,22 €
OP 115	Subvention CD 53	37 500,00 €		70 893,70 €
				- €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>113 429,92 €</b>
	<b>BILAN</b>	<b>- 15 000,00 €</b>	<b>- 1 446,27 €</b>	<b>- 28 357,48 €</b>



## ASSAINISSEMENT – OP216 Mise en séparatif du réseau « Rue du Paradis » à St denis du Maine



Voirie - Eau - Assainissement

### - Assainissement - Hygiénisation des Boues

Suite à l'épidémie de COVID actuelle, les boues sont potentiellement porteuses du virus. L'ANSES a stoppé, par arrêté, tous les épandages de boues collectives non hygiénisées sur les terres agricoles. L'hygiénisation est donc obligatoire même pour les boues détectées non porteuses du Covid.

Fin juillet, nous avons fait analyser les boues des 3 STEP « Boues activées », les résultats étaient négatifs.

Etant à saturation sur le stockage de Bazougers, nous avons hygiéniser les boues par SEMEO et LEVRARD pour un montant de 4 197,50 € HT.

Pour les STEP de Meslay du Maine et Grez en Bouère, nous avons une capacité de stockage jusqu'en mars 2021, en espérant une levée de l'arrêté.

De plus, les curages des lagunes de Le Buret et d' Arquenay sont également stoppé par cet arrêté, nous les reprogrammerons en 2021

Voirie - Eau - Assainissement

### - Assainissement - Points sur les conventions

#### Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la présente convention a pour objet la mise à disposition des agents techniques communaux dans le cadre de la gestion de la régie assainissement. Ainsi, les agents techniques communaux continueront à entretenir les lagunes et postes de refoulement dans le cadre de la gestion de la régie assainissement.

La présente convention définit l'objet et les modalités de fonctionnement de la mise à disposition ainsi que les modalités financières.

#### Article 2 : Principe

Les agents sont notamment chargés :

- Pour les unités de traitement
  - Du nettoyage et dégrillage des ouvrages de prétraitement
  - De la surveillance et de l'entretien des sites et des abords
- Pour les postes de refoulement
  - Du contrôle visuel et de l'entretien des équipements électromécaniques et du poste
  - Des opérations de maintenance préventive

Un temps d'intervention identique et forfaitaire est affecté à chaque type de filière. Ces forfaits comprennent le temps des agents avec leurs matériels.

Les agents techniques ainsi mis à disposition restent sous l'autorité hiérarchique de leur employeur.

La commission demande que les interventions d'entretien des unités de traitement des eaux usées de même type soient homogènes entre chaque commune.

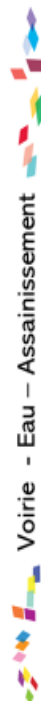
Voirie - Eau - Assainissement

## - Assainissement - Liste des projets communaux

COMMUNES	EAU	BUDGET	2020	2021	2022
ARGENAY	EAU	ASSAINISSEMENT			
BAINES	EAU	ASSAINISSEMENT			
BAZOUVERIS	EAU DEP	ASSAINISSEMENT DEP			Aménagement de la Poste
BAILLONNY PRES DE BOURG	EAU DEP	ASSAINISSEMENT			
BOULÈRE	EAU DEP	ASSAINISSEMENT		Aménagement rue des Bœufs	
BOUSSAY	EAU				
CHEMÈRE LE ROI	EAU	ASSAINISSEMENT			
COSSIGN CHENAPAGE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement du rond point et voies locales		
GREZ EN BOULÈRE	DEP	ASSAINISSEMENT			Aménagement rue de la Liberté
LA BAZOUÈRE DE CHENÈRE	EAU	ASSAINISSEMENT		Aménagement place de l'Église	
LA CROÏTE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de la traverse du Bourg et rue des Vieux RD		
LE GRENON DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de la route RD 213		
LE BURET	EAU	ASSAINISSEMENT			Aménagement de la route RD 213
MARONCELLES DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT			
			Aménagement rue de la Gare et route de la Chapelle		
MESLAY DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de la rue de la Gare		
			Aménagement de la rue de la Chapelle		
PREAUX	EAU	ASSAINISSEMENT			
RUILLEFROID ROSER	EAU	ASSAINISSEMENT			Aménagement centre bourg
SAINT BRICE	EAU DEP	ASSAINISSEMENT			reprise des bornes
SARTY COURTES LA ROSE	EAU	ASSAINISSEMENT			
SANT DENIS DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement rue du Parc		
SANT LOUP DU DORAT	EAU DEP	ASSAINISSEMENT			
SAUSSAY (M)	EAU				
VAL DU MAINE					
VAULÉ	EAU DEP	ASSAINISSEMENT	Rue du Commerce et la traverse du Bourg		
VERNEUIL	EAU	ASSAINISSEMENT	Rue du Centre de la Poste		
VILLERS CHARLEVAIGNE	EAU	ASSAINISSEMENT			

Ces aménagements sont sous le domaine du Conseil Départemental qui impose un remblaiement en béton de tranchée pour tout travaux inférieur à 2 mètres au-dessus.

Il est proposé de transmettre cette liste à chaque commune pour une mise à jour.



### AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

#### I – VOIRIE : marchés à bons de commande pour les travaux d'entretien

- Autorise le Président ou le Vice-Président à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de voirie.
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des entreprises pour l'entretien des dépendances.
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer les conventions de groupement de commande, le(s) marché(s), les avenants éventuels et tous les documents inhérents aux présents dossiers.

#### II – EAU :

- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer consultation des entreprises pour le marché de compteurs radio-relève et à solliciter les subventions afférentes au présent dossier (Etat, Région, Département).
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention de groupement de commande, le(s) marchés(s), les avenant éventuels et tous documents inhérents au présent dossier
- Décide d'amender le budget de l'opération « réhabilitation du CE de Meslay du Maine » de 30 000€ pour couvrir l'ensemble des travaux soit mobiliser une enveloppe de 210 000€ HT.
- Décide d'amender le budget de l'opération « réhabilitation de la bache de Montavallon » de 40 000€ pour couvrir l'ensemble des travaux et ainsi porter l'enveloppe à 140 000€ HT.
- Décide de retenir l'offre de OCEAM pour la maîtrise d'œuvre de l'opération « réhabilitation du réseau AEP du centre bourg de le Buret » pour un montant de 4 700€ HT ;
- Décide d'amender le budget de l'opération « réhabilitation du réseau AEP rue de la libération à Grez en Bouère » de 10 000€ et de valider l'offre de GT nana pour un montant de 164 996.20€ HT.

- Valide l'adhésion avec le CD 53 sur le fonds département pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement.
- Valide l'adhésion avec le CD 53 à la charte solidarité Eau pour l'année 2020 pour un montant de 1 357.67€.
- Valide la convention de vente d'eau avec le SMAEP Sarthe et Loir et l'avenant de copilotage avec le SMAEP Sarthe et Loir et la SAUR.

### III – ASSAINISSEMENT :

- Décide d'amender le budget de l'opération « mise en séparatif du réseau assainissement de la rue du Paradis sur la Commune de Saint Denis du Maine » de 70 000€ pour couvrir l'ensemble des travaux et ainsi porter l'enveloppe à 145 000€ HT.
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## **XI – Projet de convention du groupement de commande pour l'achat d'électricité avec le TEM**

*Rapporteur : Jacky CHAUVEAU, Président*

### I - Contexte

Depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, les personnes publiques, peuvent bénéficier des offres de marché. Toutefois, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques, et notamment les collectivités territoriales, doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

De nombreux contrats d'électricité disposant actuellement des tarifs réglementés d'électricité (tarifs bleus < à 36 kVA) prendront automatiquement fin au 31 décembre 2020.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, est un outil qui leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence.

La constitution de ce groupement se matérialise par la conclusion d'une convention entre les membres du groupement, dont le Territoire d'Energie Mayenne se propose d'être le coordonnateur.

### II – Consultation

Le TEM assurerait la définition des besoins, serait le coordonnateur de la consultation, y compris l'analyse des offres.

L'appel d'offres pour le groupement de commande des tarifs bleus sera lancé au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il est proposé que l'indemnité pour le coordonnateur soit de 10 euros par site dit « tarif bleu » (environ 80 sites).

### AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
- Vu des articles L.2113-6 à L.2113-8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

- Considérant qu'en égard à son expérience le Territoire d'Energie Mayenne (TE53) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;
- Considérant les délibérations tarifaires du Comité Syndical de TE53 en date du 28 janvier 2020 et du bureau syndical de TE 53 en date du 23 juin 2020 relatives à l'adhésion des collectivités au groupement d'achats d'énergies (10 € par point de livraison pour une durée de 4 ans : 2021.2022.2023.2024).

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Approuve les termes de la convention du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, annexé à la présente délibération.**
- **Autorise le Président ou Vice-Président à signer la convention du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **Autorise le Président de Territoire d'Energie Mayenne (TE53), en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.**
- **Donne mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs.**
- **Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes est partie prenante.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

## **XII– Répartition du FPIC 2020 Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales**

*Rapporteur : Jacky CHAUVEAU, Président*

### 1- RAPPEL de ce qu'est le FPIC :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pourquoi le FPIC ?

- Pour approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal.
- Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle

Grands principes du FPIC

- Une mesure de la richesse à l'échelon intercommunal agrégeant richesse de l'EPCI et de ses communes membres par le biais d'un indicateur de ressources : le potentiel financier agrégé (PFIA) ;



- Un Fonds national unique alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des groupements et des communes dont le potentiel financier agrégé est supérieur à un certain seuil ;
- Une redistribution des ressources de ce Fonds en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal permettant de flécher les ressources du fonds vers les collectivités moins favorisées

### LES MODALITES DE LA REPARTITION INTERNE DU REVERSEMENT

#### Les trois modes de répartition possibles entre l'EPCI et ses communes membres :

##### 1- Conserver la répartition dite de droit commun (voir détail ci-dessous)

La part de l'EPCI est déterminée en fonction du coefficient d'intégration fiscale. Ensuite, le reversement restant est réparti entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant (PFIA/hab.) et des populations des communes.

Aucune délibération n'est nécessaire

##### 2- Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »

Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI dans un délai de 2 mois à partir de la notification (Soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2016). Dans ce cas le reversement est dans un premier temps réparti entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun. Dans un second temps, la répartition du FPIC entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi, c'est-à-dire en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et du potentiel fiscal ou financier par habitant ( ou insuffisance du potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération appartient au conseil communautaire. Toutefois ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ; ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée de droit commun.

##### 3- Opter pour une répartition « dérogation libre »

Dans ce cas il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI de définir librement la nouvelle répartition suivant ses propres critères, aucune règle particulière n'est prescrite. Pour cela, l'organe délibérant doit, soit délibérer à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant la notification du reversement, soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de L'ENSEMBLE des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée

## 2- Rappel du FPIC 2019 :

Fiche d'information FPIC 2019 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)										
Exercice		2019		Département		53				
Ensemble intercommunal:		245300223		CC DU PAYS DE MESLAY GREZ						
<b>Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)</b>										
Montant prélevé Ensemble intercommunal		0								
Montant reversé Ensemble intercommunal		403 036								
Solde FPIC Ensemble intercommunal		403 036								
Cet Ensemble intercommunal est		bénéficiaire net								
<b>Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres</b>										
Prélèvement				Reversement				Solde FPIC		
Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif	
Part EPCI	0	0	0	150 063	195 082	105 044		150 063		
Part communes membres	0	0	0	252 973	207 954	297 992		252 973		
TOTAL	0	0	0	403 036	403 036	403 036		403 036		

## 3- FPIC 2020 :

En 2020, son évolution est de +2.85 % par rapport à 2019

Fiche d'information FPIC 2020 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)										
Exercice		2020		Département		53				
Ensemble intercommunal:		245300223		CC DU PAYS DE MESLAY GREZ						
<b>Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)</b>										
Montant prélevé Ensemble intercommunal		0								
Montant reversé Ensemble intercommunal		414 537								
Solde FPIC Ensemble intercommunal		414 537								
Cet Ensemble intercommunal est		bénéficiaire net								
<b>Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres</b>										
Prélèvement				Reversement				Solde FPIC		
Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif	
Part EPCI	0	0	0	151 848	197 402	106 294		151 848		
Part communes membres	0	0	0	262 689	217 135	308 243		262 689		
TOTAL	0	0	0	414 537	414 537	414 537		414 537		

### PROPOSITION DE TABLEAU DE REPARTITION 2020 ET RAPPEL 2019 :

Dans le cadre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales, il est proposé au Conseil Communautaire, pour l'année 2020 de reverser l'intégralité de la part dédiée aux communes membres sur la base de la répartition de droit commun comme présenté dans le tableau ci-dessous ; à savoir :

Nom Communes	FPIC 2019	FPIC 2020	VARIATION entre 2020 et 2019	% de répartition 2020
ARQUENAY	12 484,00 €	13 030,00 €	546,00 €	4,96%
BANNES	2 560,00 €	2 565,00 €	5,00 €	0,98%
BAZOUGE DE CHEMERE	10 475,00 €	11 003,00 €	528,00 €	4,19%
BAZOUGERS	18 198,00 €	18 658,00 €	460,00 €	7,10%
BEAUMONT PIED DE BŒUF	3 393,00 €	3 649,00 €	256,00 €	1,39%
BIGNON DU MAINE	6 958,00 €	7 260,00 €	302,00 €	2,76%
BOUERE	21 015,00 €	21 790,00 €	775,00 €	8,29%
BURET	5 730,00 €	5 983,00 €	253,00 €	2,28%
CHEMERE LE ROI	9 271,00 €	9 623,00 €	352,00 €	3,66%
COSSE EN CHAMPAGNE	6 395,00 €	7 087,00 €	692,00 €	2,70%
CROPTE	4 055,00 €	4 068,00 €	13,00 €	1,55%
GREZ EN BOUERE	16 876,00 €	17 618,00 €	742,00 €	6,71%
MAISONCELLES DU MAINE	9 837,00 €	9 963,00 €	126,00 €	3,79%
MESLAY DU MAINE	43 345,00 €	44 906,00 €	1 561,00 €	17,09%
PREAUX	3 170,00 €	3 308,00 €	138,00 €	1,26%
RUILLE FROID FONDS	11 465,00 €	12 181,00 €	716,00 €	4,64%
SAINT BRICE	11 086,00 €	11 791,00 €	705,00 €	4,49%
SAINT CHARLES LA FORET	4 743,00 €	4 867,00 €	124,00 €	1,85%
SAINT DENIS DU MAINE	9 191,00 €	9 233,00 €	42,00 €	3,51%
SAINT LOUP DU DORAT	8 538,00 €	8 275,00 €	- 263,00 €	3,15%
VAL DU MAINE	11 580,00 €	12 525,00 €	945,00 €	4,77%
VILLIERS CHARLEMAGNE	22 608,00 €	23 306,00 €	698,00 €	8,87%
<b>Total</b>	<b>252 973,00 €</b>	<b>262 689,00 €</b>	<b>9 716,00 €</b>	<b>100,00%</b>

## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Décide de reverser l'intégralité de la part dédiée aux communes membres sur la base de la répartition de droit commun comme présenté dans le tableau ci-dessus pour l'année 2020
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier.

## XIII– Affaires financières

*Rapporteur : Jacky CHAUVEAU, Président*

### 1- BUDGET PRINCIPAL – DM N°3

Préambule :

Vu le rapport de la commission communication, développement numérique et développement des usages numériques du 17 septembre 2020

Il convient de prévoir des compléments de crédits à l'opération 215 « SIG »

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2051-215	Logiciel SIG		1 300.00€
10222	FCTVA SIG	213.00€	
020	Dépenses imprévues (investissement)		-1 087.00€
<b>Total de la décision modificative n°3/20</b>		<b>213.00 €</b>	<b>213.00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2020		6 252 716.50 €	6 252 716.50 €
Pour mémoire décision modificative n°1 ET 2		-17 000,00 €	-17 000,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 235 929.50 €</b>	<b>6 235 929.50 €</b>

### 2- EAU REGIE – DM N°2

Vu le rapport de la commission Voirie – Eau - Assainissement du 15 septembre 2020  
Il convient de prévoir des compléments de crédits à l'opération 133 « Réhabilitation CE de Meslay du Maine » et l'opération 136 « Bâche captage de Montavallon »

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2315-133	Réhabilitation CE de Meslay du Maine		30 000,00€
1313-133	Subvention Réhabilitation CE de Meslay du Maine	6 050,00€	
2315-136	Travaux Bâche captage de Montavallon		40 000,00€
1313-136	Subvention Bâche captage de Montavallon	9 485,00€	
'020	Dépenses imprévues (investissement)		-54 465,00€
<b>Total de la décision modificative n°2/20</b>		<b>15 535,00 €</b>	<b>15 535,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2020</b>		<b>2 196 210,05 €</b>	<b>2 196 210,05 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 211 745,05 €</b>	<b>2 211 745,05 €</b>

### 3- EAU DSP – DM N°2

Vu le rapport de la commission Voirie – Eau - Assainissement du 15 septembre 2020  
Il convient de prévoir des compléments de crédits à l'opération 313 « Renouvellement réseau Rue de la Libération à Grez en Bouère »

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2315-313	Travaux Rue de la Libération à Grez en Bouère		10 000,00€
1313-313	Subvention Rue de la Libération à Grez en Bouère	2 100,00€	
'020	Dépenses imprévues (investissement)		-7 900,00€
<b>Total de la décision modificative n°2/20</b>		<b>2 100,00 €</b>	<b>2 100,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2020</b>		<b>565 264,53 €</b>	<b>565 264,53 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>567 364,53 €</b>	<b>567 364,53 €</b>

### 4- ASSAINISSEMENT REGIE- DM N°2

Vu le rapport de la commission Voirie – Eau - Assainissement du 15 septembre 2020  
Il convient de prévoir des compléments de crédits à l'opération 216 « Renouvellement réseau Rue du Paradis Saint Denis »

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2315-216	Travaux Renouvellement réseau Rue du Paradis		70 000,00€
1313-216	Subvention CD 53 Rue du Paradis	48 390,00€	
13111-216	Subvention Agence de l'eau Rue du Paradis	42 535,00€	
1641	Emprunt	-20 925,00€	
<b>Total de la décision modificative n°2/20</b>		<b>70 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2020</b>		<b>857 595,00 €</b>	<b>857 595,00 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>-121 700,00 €</b>	<b>- 121 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>805 895,00 €</b>	<b>805 895,00 €</b>

## AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

### **Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- Valide la décision modificative n°3 du budget PRINCIPAL telle que présentée.
- Valide la décision modificative n°2 du budget annexe EAU REGIE telle que présentée.
- Valide la décision modificative n°2 du budget annexe EAU DSP telle que présentée.
- Valide la décision modificative n°2 du budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Fin de la réunion à 21 h 10

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2020**  
**Signature par voie délibérative**

<b>Communes</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy	
BANNES	MORILLON	Joëlle	
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme	
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
BOUERE	LE GRAET	Sylvain	
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier	
GREZ EN BOUERE	GALAS	Emilie	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTE	LAMBERT	Stéphanie	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	CATILLON	Didier	
MAISONCELLE DU MAINE	BOURGEAIS	Michel	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse	
PREAUX	LANDEAU	Myriam	
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain	